

VILLE DE SAINT BRIEUC

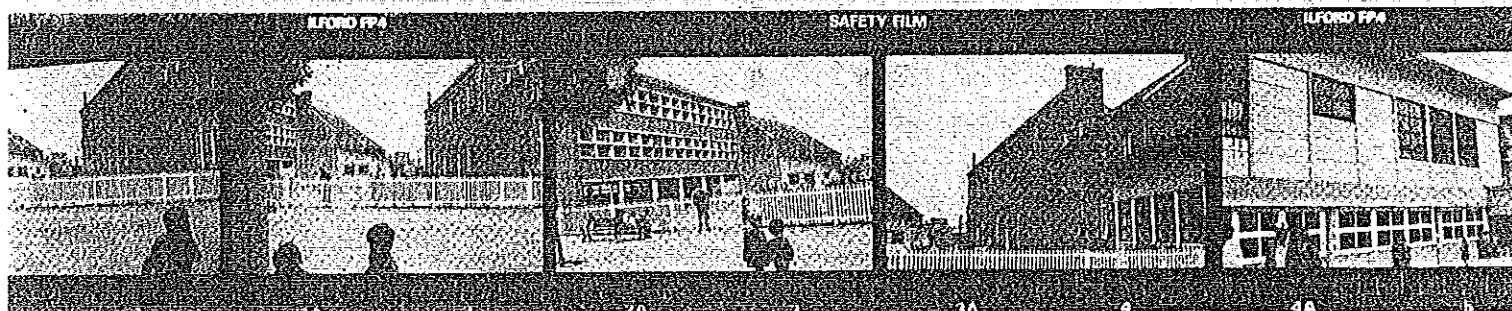
2, Rue de l'Enclos du Port

ETUDE LOHENT

Tél. 97 21 01 01

Ecole du Centre

renovation programme architectural



ape

juin 1985

association pour l'environnement

pédagogique

VILLE DE SAINT BRIEUC

ECOLE DU CENTRE
RENOVATION, PROGRAMME ARCHITECTURAL

Chargée d'étude : Françoise HELARD

Etude réalisée par :

C.BENSIMON architecte-urbaniste
F.HELARD pédagogue

avec la participation des enseignants en poste, des inspecteurs de l'Education, de P.Morel, architecte (Ville de Saint Brieuc); observations démographiques recueillies par J.F. Rault, géographe.

ASSOCIATION POUR L'ENVIRONNEMENT PEDAGOGIQUE
BRETAGNE
30 rue Brizeux 22000 Saint Brieuc T.33 17 96

TABLE DES MATIERES

	Page
I Introduction	3
II Etat des lieux, automne 1983	6
III Observations démographiques	11
IV Déroulement de l'étude	15
V La demande des usagers	23
VI Le programme architectural	30
VII Annexes	47

INTRODUCTION

Au coeur de la ville, cette école de 11 classes offre une image spécifique : ses bâtiments sont disparates, vétustes, inadaptés, ses effectifs demeurent importants.

Monsieur Clorennec, Adjoint à l'Enseignement, convaincu de la nécessité d'apporter des solutions aux problèmes posés, a tracé en septembre 1983 un relevé minutieux de la situation qu'on pourra consulter en annexe. Nous y retrouvons l'histoire : le petit lycée devient école primaire autonome en 1966-1967, comprenant depuis 1960 une classe enfantine. L'école maternelle sera autonome en 1981.

Pendant 20 ans, des aménagements "provisoires" successifs répondent aux besoins qui naissent : développement de la maternelle, de la cantine, introduction du GAPP.

Ces réponses successives entraînent dispersion des locaux, liaisons incommodes, surveillance difficile, chauffage partiellement inclus dans celui du collège, inexistence de locaux indispensables (salle de repos - salle des enseignants - direction maternelle - bibliothèque - salle polyvalente).

En 1976, 1981, 1983 des avant-projets ont été étudiés afin d'envisager une réponse globale. Ils n'ont pas été suivis de décision.

La situation nouvelle créée en 1983 par l'extension de la bibliothèque municipale dans l'ancien gymnase (municipal également), contigu à l'école et utilisé jusque là par elle, la valeur de l'emplacement et l'importance d'un équipement scolaire public dans ce secteur, circonstances qui excluent toute solution de facilité ou de gaspillage, ont conduit la ville de Saint Briec à vouloir "l'élaboration d'un projet durable et de qualité auquel toutes les parties concernées apporteront leur contribution".

L'A.E.P. déjà expérimentée dans des travaux de ce genre en a été chargée, en concertation avec les Services Techniques Municipaux. Il est remarquable que la plupart des écoles de la ville réutilisent actuellement leur espaces rendus disponibles pour aménager les locaux communs qui leur manquaient.

Bibliothèque	10 fois
Salle polyvalente	17 fois
Ateliers	11 fois
GAPP	7 fois (cf. relevé des Services Municipaux 84)

L'Ecole du Centre n'a pas cette ressource, le terrain d'assiette est déjà en dessous des normes. Que faire?

L'A.E.P. a présenté une première analyse quantitative des possibilités existantes, la ville de Saint Briec étudie avec l'Inspection Académique la mise en place souple d'un périmètre scolaire, sans perdre de vue que la définition d'une carte scolaire doit maintenant retenir d'autres critères que le lieu d'habitation, prenant en compte notamment le lieu de travail des parents, les modes de garde extra-scolaire possibles pour les jeunes enfants concernés (réunion décembre 84).

La rencontre initiale organisée fin octobre 1984 à l'école par l'A.E.P. a eu pour objectif la mise en route du processus de restructuration de l'école - programmation des améliorations indispensables.

Les différents partenaires prenaient contact, exprimant leurs priorités.

La Municipalité représentée
par Mr Cloennec, Adjoint
Chargé de l'Enseignement

Nous sommes résolus à rechercher des solutions permettant à l'école de vivre, travailler, dans un cadre adapté. "Stop au bricolage".

Un crédit est inscrit au plan pluri-annuel d'investissement; l'A.E.P. établira avec vous le programme, les Services Techniques municipaux participeront à la démarche aboutissant à la réalisation par leurs soins du projet architectural (présence de Mr Le Brazidec, Mr Morel).

Les enseignants, les parents

nous tenons à préserver le potentiel éducatif de notre école, son organisation pédagogique qui nous satisfait. Des besoins criants actuellement sont insatisfaits :

maternelle dispersée, sans liaison intérieure, sans salle de repos, absence de salle d'évolution pour l'E.P.S. en primaire, apparaissent les plus évidents.

Les IDEM et IDEN

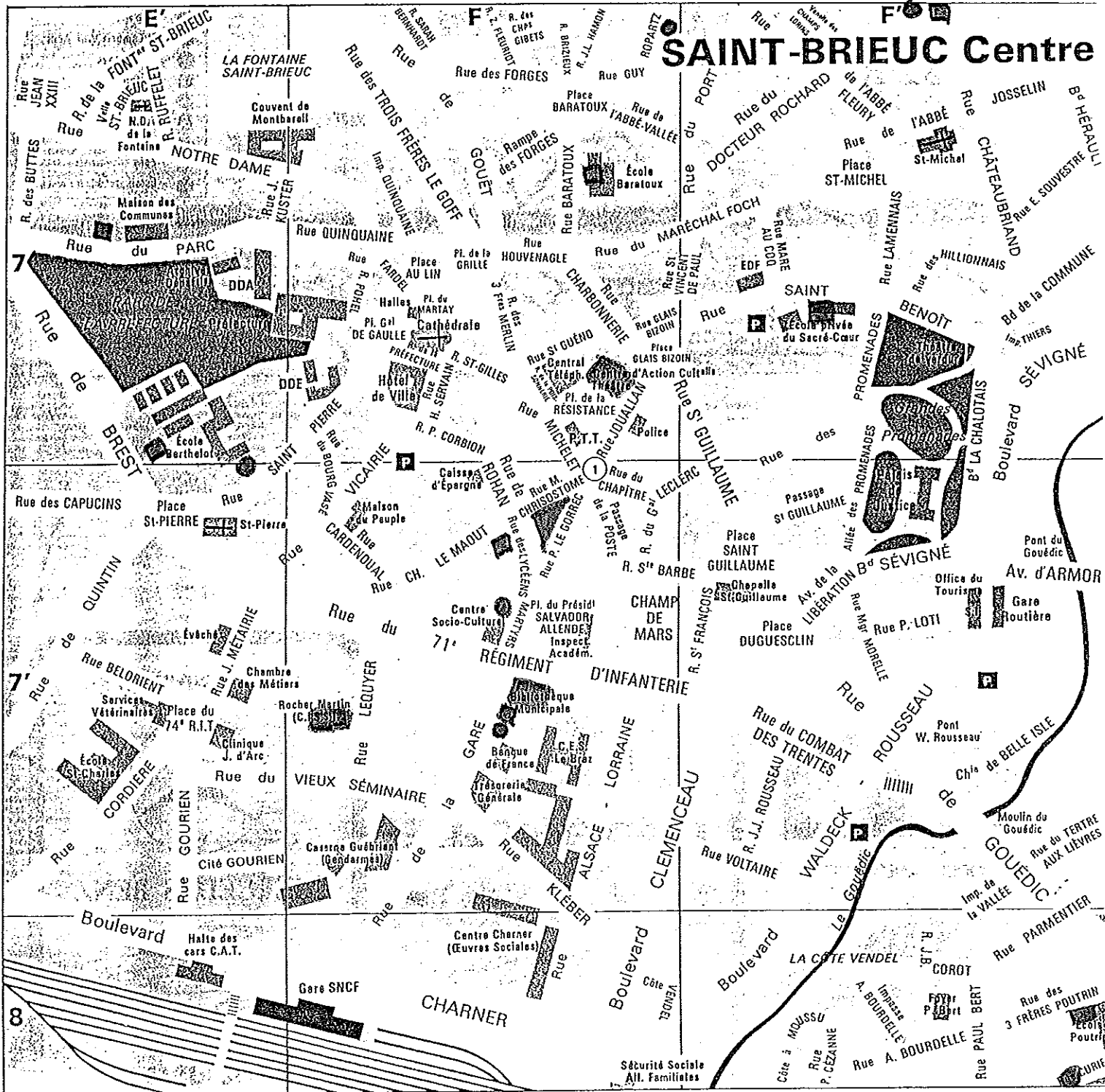
remarquent que cette restructuration en offrant les espaces inexistantes qui décongestionneront l'école, ouvrira des perspectives pédagogiques méritant qu'on s'y attarde.

- Développement du travail en équipe des enseignants pour l'usage de locaux tels que : ateliers, bibliothèque.
Une concertation et un décloisonnement d'horaires existent déjà entre CM, et entre CE, pour la musique, les travaux manuels, l'E.P.S.
- Développement éventuel d'une continuité pédagogique entre les différentes étapes d'éducation :
accueil et socialisation des 2-3 ans
enfants de moins de 5 ans
enfants de moins de 8 ans

Il restait alors à l'A.E.P. à apporter différentes informations sur l'état des lieux :

- . observations démographiques
- . analyse quantitative des espaces existants
- . diapositives présentant des lieux variés, bien équipés
- . à proposer un calendrier de rencontres de travail dont on trouvera dans les pages suivantes les premiers résultats.

REPARTITION DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES



- Ecoles Maternelles Publiques et Privées
- Ecoles Primaires Publiques et Privées
- Equipements socio-éducatifs (Musée, Bibliothèque, Centre d'Action Culturelle ...)

NOTE SUR L'ETAT DES LIEUX A L'ECOLE DU CENTRE A LA RENTREE 1983

À l'automne 1983, l'Association pour l'Environnement Pédagogique Bretagne, à la demande de Monsieur Clorennec, adjoint à l'Enseignement, a visité les locaux de l'École du Centre, en vue d'évaluer les possibilités de réaménagement et d'adaptation des espaces à une pratique pédagogique plus conforme aux besoins et demandes des usagers: enseignants, enfants et parents, et ce dans des conditions pratiques et financières compatibles avec les possibilités de la Ville de Saint Briec. Cette visite a eu lieu en présence de Monsieur Clorennec ainsi que de Monsieur Silvestre, le 30 septembre 1983.

Après cette visite, l'A.E.P. a eu en communication les plans de l'école afin de lui permettre une analyse plus approfondie.

ANALYSE DES SURFACES (Analyse strictement quantitative)
 ECOLE DU CENTRE : SURFACES DISPONIBLES, ETAT EXISTANT 4-01-1984

	Code	Local	Surface	Tot./niv.	
BATIMENT A					
R.C.	A01	Préau	165		
	A02	Chaufferie	20		
	A03	Sanitaires	27		
				212	
1° étage	A11	Classe	55		
	A12	Classe	55		
	A13	Classe	55		
	A14	Circul	31		
	A15	Vest+circ	7		
				203	
2° étage	A21	Classe	55		
	A22	Classe	55		
	A23	Classe	55		
	A24	Circul	31		
	A25	Vest+circ	7		
				203	
	Tot.bat.A				618
Batiment B					
R.C.	B01	Classe	47		
	B02	Bureau	12		
	B03	Bureau	13		
1° étage	B11	Bureau	15		
	B12	Dépot	6		
	B13	Bureau	18		
	B14	Bureau	26		
	B15	Circul.	6		
2° étage	B21	Bureau	13		
	B22	Bureau	12		
	B23	Dépot	10		
	B24	Bureau	20		
				55	
	Tot.bat.B				198
Batiment C		Classe et sanit.	80		

		Tot.bat.C		80
Batiment D				
R.C.	D01	Cantine	96	
	D02	Jeux	85	
	D03	Réserve	10	
	D04	Circul	12	
				203
1° étage	D11	Classe	60	
	D12	Classe	60	
	D13	Classe	60	
	D14	Couloir	11	
	D14	Couloir	11	
				202
		Tot.bat.D		405
Batiment E		Sanitaires	13	
		Tot.bat.E		13
TOTAL SURFACES UTILES INTERIEURES				1314
Espaces extérieurs				
	F	Cour prim.	828	
	G	Cour mat.	312	
	H	Park.coll.	119	
	I	Entrée	189	
TOTAL ESPACES EXTERIEURS				1448

Il ressort de cette analyse plusieurs constatations :

- A - Le terrain d'assiette, considéré dans le meilleur des cas, c'est à dire en y incluant la zone de parking, côté collège A.Le Braz, et la zone inutilisée côté rue de la Gare représente 2580 m². Selon les normes de l'Education Nationale, ce site peut accueillir entre 172 et 258 élèves, ce qui correspond à une fourchette de 5 à 8 classes. Il y a actuellement 11 classes dans l'Ecole du Centre : 8 classes primaires et 3 classes maternelles.
- B - La surface utile dans les bâtiments actuellement utilisés par l'école est de 1314 m², ce qui, selon la norme moyenne de l'Education Nationale correspond à environ 240 élèves si l'école ne comprend pas un Groupe d'Aide Psychopédagogique (G.A.P.P.) ou 217 élèves si l'école comprend un G.A.P.P. d'environ 120 m². Ceci représente, selon l'hypothèse, 7 à 8 classes. Dans le cas où le G.A.P.P. resterait dans l'école, celle-ci ne pourrait accueillir que 7 classes.

Dans ces conditions quelles sont les options quantitatives possibles pour la Ville ?

- 1 - Conserver les effectifs en l'état actuel : il faudrait alors, si l'on veut respecter les normes minimales de l'Education Nationale, agrandir le terrain de 1200 m² environ et les locaux de 660 m² utiles pour prendre en compte l'effectif en surnombre de 120 élèves approximativement. Il resterait la prise en compte de l'aspect qualitatif des espaces et de leur équipement, aspect que nous examinerons ci-dessous.

- 2 - Réduire les effectifs à l'équivalent de 8 classes : il serait alors souhaitable, soit de déplacer le G.A.P.P., soit de trouver une extension à l'école de l'ordre de 120 à 150 m², faute de quoi l'école devrait se passer de salle polyvalente et de bibliothèque. L'aspect qualitatif resterait à considérer.
- 3 - Réduire les effectifs à l'équivalent de 7 classes : quantitativement le problème serait résolu, mais la structure actuelle (école maternelle et école primaire distincte) serait probablement à revoir, sauf si un aménagement astucieux permettait d'accueillir l'effectif en 8 classes. Il resterait là encore l'aspect qualitatif à examiner.

ANALYSE QUALITATIVE DES BATIMENTS ET DES ESPACES.

La largeur maximum des espaces est de 7 m entre points porteurs. La suppression des structures porteuses entraînerait des dépenses élevées pour obtenir des espaces plus vastes par endroit. Par conséquent dans les locaux existants on ne peut envisager que des espaces de la taille d'une classe (60 à 70 m²). La salle de jeu de l'école maternelle a une surface de 80 m² utilisable pour une surface demandée de 110 m². Avec une largeur de 7 m, une salle de 110 m² ferait plus de 15 m de long.

De même l'école primaire ne dispose ni de bibliothèque ni d'ateliers d'activités manuelles, ni de salle polyvalente. Si les ateliers et la bibliothèque peuvent être aménagés dans des espaces ne dépassant pas 6,50 m de large, la salle polyvalente gagnerait à être plus vaste, ce qui, outre des regroupements occasionnels importants, permettrait son utilisation comme salle d'expression corporelle ou salle de réunions extra-scolaires.

Le bâtiment D qui abrite la cantine commune et la salle de jeu de la maternelle ne comporte pas de liaison intérieure entre ces 2 niveaux, ce qui oblige les classes maternelles à contourner le bâtiment en passant à l'extérieur de "l'enclos" dans la zone de parking entre l'école et le collège.

La situation générale de l'école (voir plan joint): elle est incrustée entre la gymnase municipale (qui fait l'objet par ailleurs d'une étude de réaménagement), de la bibliothèque municipale, de la rue de la Gare, du parking puis du collège le Braz : (une voie en impasse sépare le collège de l'école et mène au parking que les élèves de maternelle traversent pour aller à l'étage du bâtiment D) et enfin d'une propriété privée rue de la Gare. Aucune extension géographique n'est donc possible sans empiéter sur un de ces domaines.

CONCLUSION

Deux grandes options semblent envisageables.

1. Réduire les effectifs à 7 classes et réaménager les locaux existants en étant conscients que l'adaptation aux normes de 1973 se fera imparfaitement du point de vue qualitatif sauf à démolir partiellement et reconstruire.
2. Conserver les effectifs (ou les réduire moins brutalement que ci-dessus) ce qui conduit à la nécessité de trouver des surfaces complémentaires (120 m² à 660 m² selon les estimations ci-dessus).

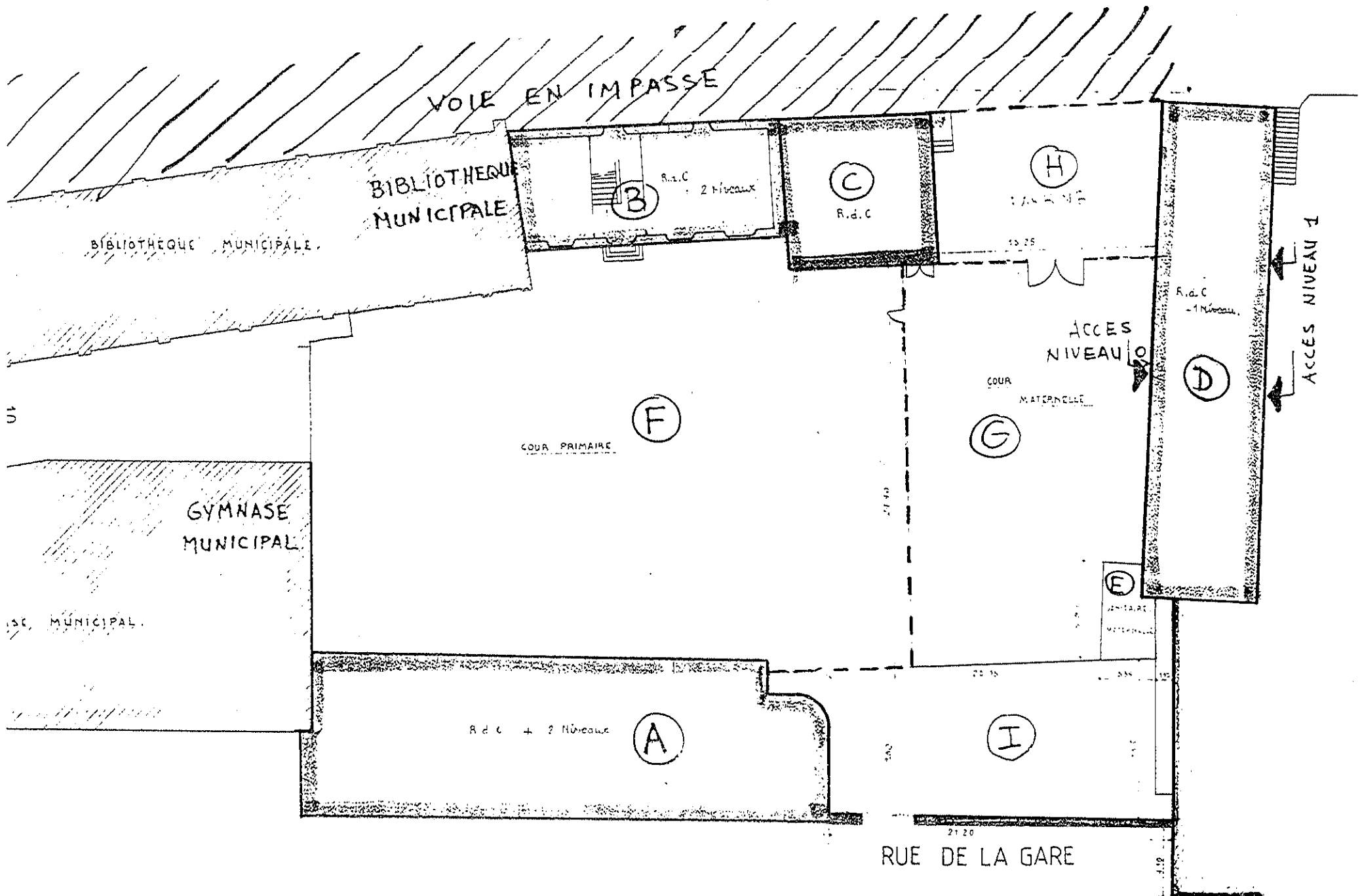
Dans ce cas, et compte tenu que l'emprise au sol est limitée géographiquement, les surfaces supplémentaires ne peuvent être trouvées que de 2 façons : construire en diminuant les espaces extérieurs déjà réduits de l'école, ou empiéter sur les bâtiments environnants. Comme il semble exclu d'empiéter sur la bibliothèque ou le collège (bien qu'il ne soit pas sûr que ce dernier soit utilisé au mieux de ses possibilités) il reste le gymnase municipal, objet d'une étude des Services Techniques Municipaux.

Une hypothèse peut être avancée :

Si les effectifs n'augmentent pas ou même diminuent, et qu'il soit décidé de maintenir le GAPP dans l'école, ceci nécessiterait de toute façon l'adjonction d'une surface à déterminer, qu'il est peut-être possible de trouver soit dans un bâtiment contigu, soit en envisageant une démolition partielle avec reconstruction d'espaces appropriés. Cette surface serait affectée à la salle polyvalente qui pourrait être utilisée à des heures différentes par l'école, la bibliothèque et le quartier. Il resterait à réaménager les bâtiments, peut-être en prévoyant des galeries couvertes extérieures, en fermant des préaux etc... Toutefois, il semble souhaitable que cela soit décidé avec l'ensemble des usagers, dans une démarche de programmation pour donner toutes chances au projet de convenir à tous les partenaires. La Ville de Saint Briec a d'ailleurs été une des premières à utiliser cette démarche pour l'école de l'Etablette et elle est en mesure d'évaluer les résultats quand aux conséquences sur l'adéquation du bâtiment aux besoins et l'économie entraînée sur le coût global des travaux (construction, ameublement, premier équipement)

Dans le cas où un tel processus serait engagé, outre la détermination qualitative et quantitative des espaces nécessaires, le groupe de programmation s'attacherait à déterminer :

1. Les modalités transitoires, prenant en compte les enfants en cours de scolarité, leur accueil pour terminer le cycle élémentaire. Ce qui amène à prévoir des locaux immédiatement évolutifs, des espaces classes appelés à devenir rapidement locaux communs (atelier ou centre documentaire par exemple).
2. Les ordres d'urgences de la restructuration. Il semble que la maternelle éclatée en 2 bâtiments, dont l'un est dépourvu de liaison intérieure, demande une attention immédiate, sans négliger l'évolution de l'école élémentaire, assurant à la fois l'autonomie des 2 établissements et leur communication pédagogique. Cette détermination des ordres d'urgence inclue évidemment les impératifs techniques et budgétaires.
3. Les conséquences du déroulement du chantier dans la vie simultanée de l'école.



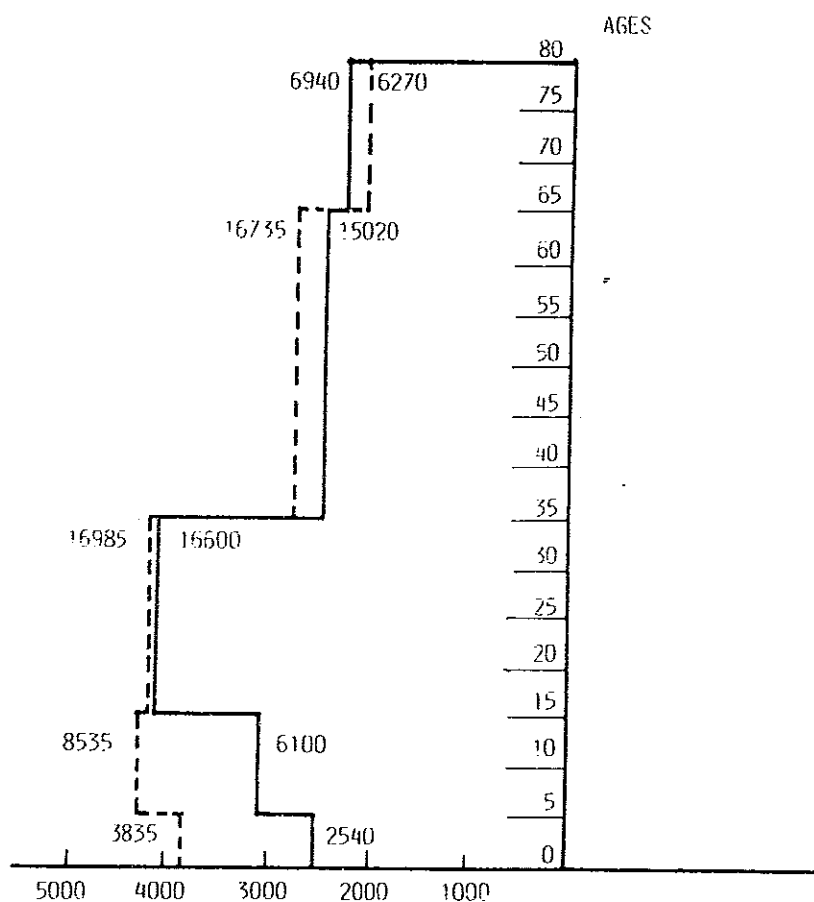
ST BRIEUC - ECOLE DU CENTRE : Etat existant

OBSERVATION DEMOGRAPHIQUES A LA RENTREE 1984
 (Sources : INSEE et Service Municipal de l'Enseignement).

L'évolution de l'Ecole du Centre dépend étroitement de la démographie briochine, quelques observations nous permettent d'en saisir les principales perspectives.

De 1975 à 1982 l'évolution de la population à Saint Briec est fortement négative avec un déficit de 3785 habitants, soit plus de 1% de baisse par an. A l'inverse, le reste de l'unité urbaine (Langeux, Trégueux, Ploufragan, Plérin, Yffiniac et Plédran) a connu un accroissement spectaculaire (ex: + 11% par an à Trégueux de 68 à 75) et se maintient à un rythme plus modéré.

Le déficit à Saint Briec est dû en grande partie au départ des jeunes; de 1975 à 1982 la tranche 0-20 ans perd 3640 habitants; à l'intérieur de ce groupe les 0-4 ans diminuent de 33,7%; pendant ce temps les plus de 65 ans augmentent de 10%.



PYRAMIDE DES AGES DE SAINT BRIEUC

----- 1975
 _____ 1982

En résumé : de 1975 à 1982

1. évolution de la population briochine	- 7,3%
2. évolution des 0-4 ans	- 33,7%
3. évolution des + de 65 ans	+ 10,7%
4. évolution des naissances	- 18%

Déplacements journaliers

Chaque jour plus de 10.000 personnes viennent travailler à Saint Brieuc.

- . dans le secteur public et para-public (emplois stables par le nombre et la localisation)
- . banques, services médicaux (simultanément transformation et maintien d'un nombre d'emplois important)
- . professions libérales et commerce (des mutations profondes caractérisent ce dernier secteur)

Population scolaire à Saint Brieuc

En 8 ans les effectifs ont baissé de 24%, 300 élèves par an, environ, ont quitté les écoles de la ville.
Ce sont les maternelles les plus touchées (-28%); en primaire (-21%).
Cette chute ira en s'accroissant si on se réfère aux données démographiques de base (0-4 ans - 33,7%, naissance (-18%).

Ces observations recueillies, qu'en est-il plus précisément de la population scolaire du centre ville et encore, de celle fréquentant l'Ecole du Centre.

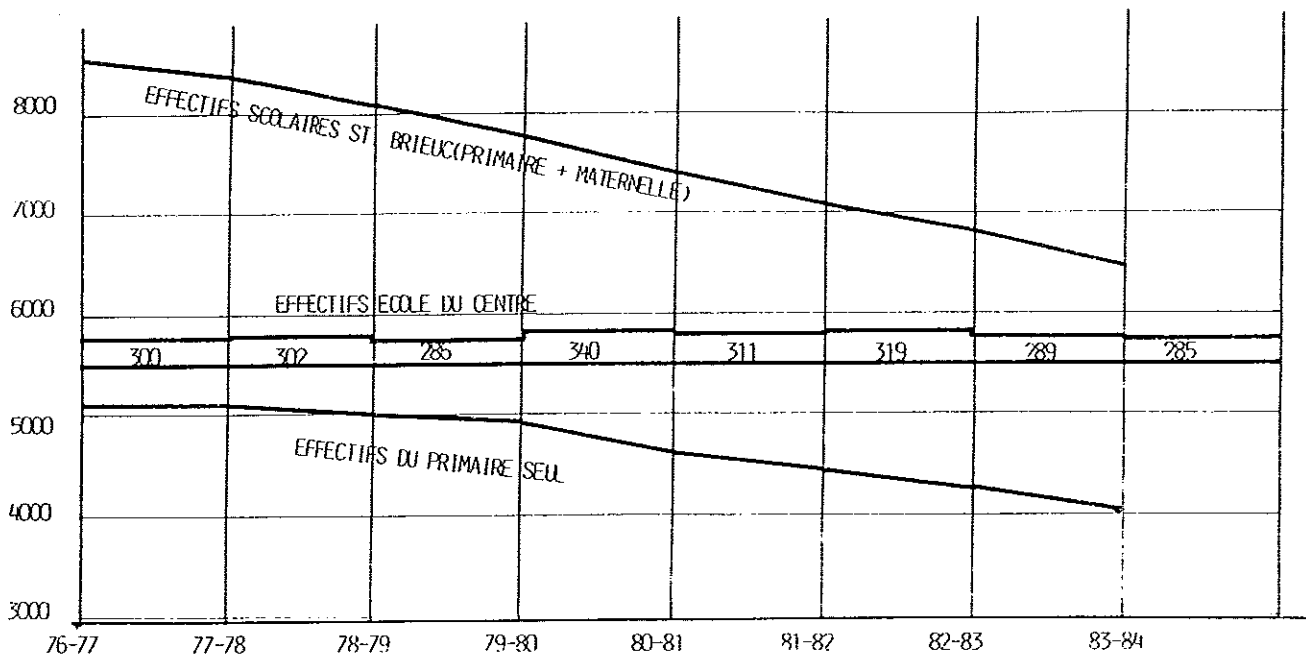
Où habitent les enfants? si ce n'est pas à proximité de l'école (dans un rayon de 400 m), et qu'ils sont scolarisés à Saint Brieuc c'est en raison du travail de leurs parents; quels sont ces emplois?

Avec l'Ecole du Centre nous avons regroupé 10 écoles en 2 secteurs (Nord et Sud) pour connaître la population scolaire fréquentant le centre ville.

5 au Nord : rue du Parc, Ste Famille (privé)
rue St Benoit (privé)
Providence (privé)
Berthelot
rue Ropartz

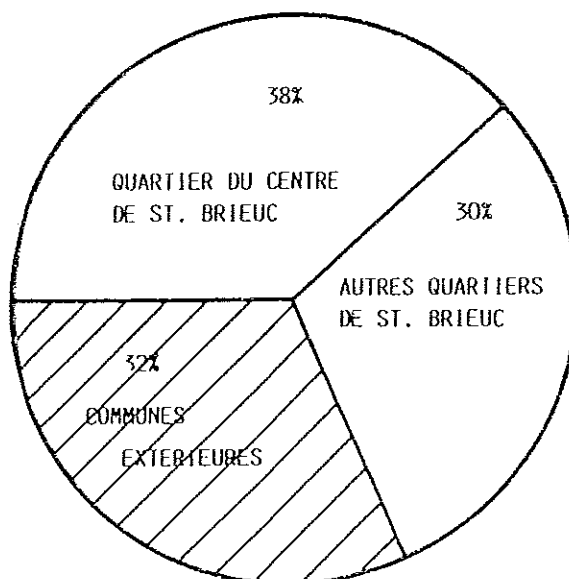
5 au Sud : rue Poutrin
rue Curie
Ste Thérèse (privé)
rue Guébriand
Bd Hoche

L'effectif des écoles du centre "Nord", centre vivant de la ville, est moins touché par la baisse que l'ensemble de la ville (- 16% de 76 à 84 pour cette zone, moins 24% pour la ville dans sa totalité).



A l'intérieur de ce groupe considéré (centre Nord) l'Ecole du Centre paraît presque épargnée (- 5%) ce qui st dû essentiellement à l'apport d'élèves non briochins (32%) et de quartiers périphériques (30%).

DOMICILE DES ENFANTS DE L'ÉCOLE DU CENTRE EN 83-84



Les observations immédiates sur la rentrée 84 fournissent les mêmes indications - quasi stabilité de l'effectif
- apports extérieurs

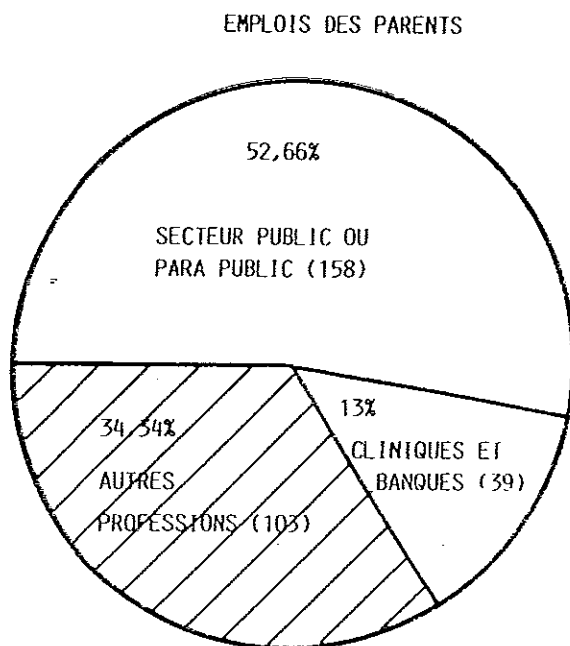
En juin 1985 les prévisions de rentrée manifestent les mêmes tendances : stabilité relative (170 à 185 élèves en primaire, 102 enfants en maternelle)

Les jeunes parents se sont fixés hors Saint Briec (espaces disponibles - coût des terrains), certains scolarisent leurs enfants au centre ville quand leur travail les y conduit.

A l'Ecole du Centre nous remarquons 3 grands secteurs d'emploi :
- public et para-public (impôts, département, mairie, PTT, SNCF, gendarmerie) 52,66%

- commerce, professions libérales 34,34%

- cliniques et banques 13%



On peut considérer que la fréquentation principale de cette école demeurera liée à l'emploi au centre ville, aux structures d'accueil offertes par l'école (plus ou moins grande adéquation aux horaires parentaux, qualité de l'accueil dans le temps scolaire et extra-scolaire).

Il est à noter que les enfants qui n'habitent pas à proximité viennent de tous les quartiers périphériques et de 17 communes environnantes.

(Informations recueillies par J.F. Rault Juin-Septembre 1984).

DEROULEMENT DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION

Une première réunion générale a été organisée à l'école du Centre le 23 octobre 1984; y étaient invités : les représentants de la Ville et ceux des Services Techniques, les enseignants et les Inspecteurs de l'Education, les animateurs du G.A.P.P. et les parents d'élèves. Cette réunion avait pour but de présenter les objectifs de travail fixés à l'A.E.P. en accord avec la Municipalité de Saint Brieuc, et les Services Techniques Municipaux.

Une projection de film et diapositives fut suivie d'un débat, et en fin de séance, un groupe de travail fut constitué qui réunissait enseignants, inspecteurs, parents, GAPP, la Mairie et l'architecte de la Ville.

Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir, à la demande de l'A.E.P., sur les différentes fonctions à accueillir dans le bâtiment, ainsi qu'au déroulement des activités et définir les exigences qualitatives et quantitatives vis à vis des espaces existants ou à prévoir.

Le calendrier a été le suivant :

- | | |
|---|----------------|
| - Les priorités; l'E.P.S.; la bibliothèque-C.D.I. | 6 novembre 84 |
| - Les espaces communs | 27 novembre 84 |
| - Les emplois du temps, les activités (1ère) | 18 décembre 84 |
| - Rencontre avec la Bibliothèque Municipale | 16 janvier 85 |
| - Le restaurant scolaire | 19 janvier 85 |
| - Les emplois du temps, les activités, (2ème) | 31 janvier 85 |
| - Synthèse de la demande (tableau récapitulatif) | 28 mars 85 |
| - Discussion et étude du tableau récapitulatif | 20 avril 85 |
| - Proposition de programme architectural | 23 mai 85 |

Soient au total, 8 réunions avec les enseignants, une matinée pédagogique, et une réunion avec la Bibliothèque Municipale.

On trouvera ici les compte-rendus des réunions, suivis des tableaux résumant la demande, mis à jour des corrections apportées par le groupe de travail.

COMPTE-RENDU DE LA 2ème REUNION LE 6 NOVEMBRE 1984

Après la réunion d'information générale du 23 octobre, enseignants et parents volontaires se sont retrouvés avec l'architecte de la Ville et l'A.E.P. pour débiter le travail de programmation.

Les normes de construction de l'Education Nationale étant sous les yeux de chacun, les plans des lieux en l'état actuel affichés, on commence à réfléchir sur les aménagements prioritaires.

Parents : Quels seront les limites de la rénovation entreprise?

Les limites physiques sont celles que nous connaissons, l'ancien gymnase est rattaché à présent à la bibliothèque municipale.

Monsieur Clorennec a cité l'inscription d'une somme de 2 millions au plan pluriannuel d'investissement pour l'Ecole du Centre, le Service des Bâtiments dispose également d'un crédit entretien.

L'objet du travail qui débute est de définir les besoins en espaces pour un fonctionnement satisfaisant de l'école, il serait paralysant de s'enfermer au départ dans des contraintes budgétaires, on y reviendra lorsque le programme aura pris corps et qu'il faudra effectuer des choix.

A la maternelle : Trois besoins criants :

- . la salle de repos en contiguïté avec une classe
- . une communication intérieure pour les deux niveaux du bâtiment D
- . des sanitaires de plain pied avec les classes

On souligne : la nécessité d'une classe de plain pied avec la cour, de la communication directe (plain pied) salle de jeux-cour, l'intérêt d'une rampe pour faire communiquer les 2 niveaux actuels (handicapés, circulation des petits).

La salle de jeux est utilisée 3 heures par jour, tous les jours, et pendant la plupart des récréations.

En commun à la maternelle et l'école élémentaire actuellement : 2 salles à manger et accès - le passage par la cour de la maternelle.

Pour l'ensemble du personnel de l'école - enseignants, G.A.P.P., service - 20 places de parkings sont demandées.

A l'école élémentaire - Où pratiquer l'éducation physique?

Depuis Septembre 1984 utilisation pour tous les jeux sportifs de deux salles de l'Amicale Laïque, 7 à 8 minutes à pied
2 heures le jeudi A.M. 3 classes ensemble
2 heures le vendredi A.M. 3 classes ensemble

Pratique satisfaisante à poursuivre, mais il manque une salle d'évolution pour 30 enfants ensemble - gymnastique au sol, parcours, poutres, cheval d'arçon, saut en hauteur, grimper - 2 heures par semaine pour 8 classes soit 16 heures - 120 à 150 m² selon forme et aménagement.

Une salle polyvalente

pour 2 classes simultanément, peut-être 3
activités envisagées : musique
 théâtre
 projections
 informatique
 sciences

Peut-être 80 m² qu'on cloisonne ou décroisonne suivant les besoins.

Remarque : chaque enseignant aura-t-il plus pour sa classe, ou va-t-on utiliser à plusieurs des espaces communs? Ce qui entraîne aussi une réflexion pédagogique à approfondir.

Fonction bibliothèque-centre documentaire

On note la mitoyenneté à venir de la section enfantine de la bibliothèque municipale (implantation dans l'ancien gymnase). Quels usages mettre en place?

En terminant les parents demandent que soit pris en compte les espaces pour la garderie accueil (16 h 40 - 18 h 15), pourquoi pas comme une fonction de la salle polyvalente?

Une visite des lieux dans leur état actuel est souhaitée.

Rendez-vous pris pour continuer le travail école maternelle et élémentaires réunies, LE 27 NOVEMBRE A PARTIR DE 17 HEURES, dans la salle de jeux de la maternelle.

Ce compte-rendu tient lieu de convocation, il est adressé à tous les présents ou inscrits des 2 précédentes réunions.

COMPTE-RENDU DE LA 3ème REUNION LE 27 NOVEMBRE 1984

Les parents d'élèves rappellent les réflexions essentielles du récent conseil d'école (24-11-1984).

- . maintenir le potentiel éducatif de l'école (nombre de classes)
- . la pratique actuelle est satisfaisante, une réforme fondamentale n'est pas recherchée
- . poursuivre la réflexion avec l'A.E.P. afin de mettre en place des solutions réalistes aux problèmes qui se posent

Pour ce 27 Novembre l'A.E.P. propose de réfléchir à :

- la garderie hors temps scolaire, l'accueil des enfants et des parents
- les bases de travail des enseignants
- les bases de travail du personnel de service

En fin de réunion, observation de diapositives montrant : bibliothèque, centre documentaire, salle des enseignants, espaces extérieurs.

1. Arrivée, accueil, garderie

Actuellement, le matin de 7 h 45 à 8 h 20 en primaire - 30 enfants, 2 gardiennes, dans le réfectoire de la cantine en maternelle - 15 enfants, 2 gardiennes au réfectoire et dans la salle de jeux.
Le soir de 16 h 40 à 18 h 30, les départs sont échelonnés.

En primaire - maximum de 50 enfants et 3 adultes - deux groupes au réfectoire, après le goûter 1 groupe de "grands" va en étude dans une classe.

En maternelle - 25 enfants - 2 gardiennes, répartis entre réfectoire et salle de jeux.
Ces groupes ont besoin d'un accès aisé à la cour, de toilettes et placards de rangement contigus aux espaces de jeux.

Accueil de parents - individuellement, dans la classe de l'enfants, cela permet de situer les enfants sur leur lieu de travail, ou dans le bureau de direction. En groupe, conseil d'école, 15 parents et les maîtres, dans une classe vide.

2. Base de travail et rencontre des enseignants

Actuellement une très petite pièce contigue au bureau du directeur en primaire, rien en maternelle. On compte aussi sur la cour, une classe! Les enseignants qui prennent leur repas sur place le font au bout d'un couloir de la maternelle.

Les I.D.E.N. soulignent l'importance d'une petite salle de réunion pour l'équipe enseignante, lieu de rencontre, d'affichage, consultation de la documentation professionnelle, carrefour maternelle, primaire.

3. Base de travail des personnels de service.

Actuellement rien, quelques placards vestiaires dans les couloirs de l'école, pas d'équivalent de la tisanerie habituelle en maternelle.
Personnels concernés :

En primaire, une personne à plein temps occupée à l'entretien, la garderie, la photocopie, le ramassage des tickets des cantines, 3 femmes de ménage en fin de journée, 4 surveillantes d'après repas (repas en 2 services).

En maternelle: 3 auxiliaires des écoles maternelles (ASEM), 2 gardiennes, aucun vestiaire. Les ASEM sont présentes toute la journée, les gardiennes à temps partiel.

Le groupe note que le fonctionnement des repas demandera une séance de travail particulière. A l'école élémentaire 130 enfants en 2 services, à la maternelle 40 à 45 enfants en un seul service.

Après le passage des diapositives on remarque en maternelle, l'absence d'abri extérieur, de stockage (gros jeux) et vestiaires à proximité de l'espace de jeux.

L'école élémentaire suggère que le préau existant soit clos et aménagé pour pratiquer la gymnastique au sol.

Le groupe pose la question de l'articulation, circulation à couvert, plages horaires, entre la section enfantine de la bibliothèque municipale qui sera aménagée dans l'ancien gymnase et l'école.

PROCHAINE REUNION FIXEE AU 18 DECEMBRE A L'ECOLE, A PARTIR de 17 heures.

Objet : le cadre des activités scolaires observées à travers les horaires journaliers et hebdomadaires.

On travaillera en 2 groupes, maternelle et primaire, avant de se réunir en fin de séance.

P.S. A partir du 18 Décembre les comptes-rendus seront adressés, outre les présents, à toutes les personnes inscrites qui le demandent.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - A.E.P.

le 16 Janvier 1985.

(N. MEYER, Conservateur et F. HELARD, Chargée d'études)

Objet : - Préciser les relations possibles entre les institutions école et bibliothèque
- Envisager éventuellement une liaison sur le terrain

RELATIONS ENTRE INSTITUTIONS

Comme toutes les écoles de la Ville, l'Ecole du Centre bénéficie du soutien documentaire de la bibliothèque.

Modalités : Un instituteur souscrit 1, 2, 3 abonnements pour sa classe (1 abonnement = 15 F), et peut sortir de 5 à 8 livres par abonnement.

Un instituteur communique 6 à 8 semaines à l'avance les centres d'intérêt de la classe, la bibliothèque peut alors inscrire dans son programme d'achat, les livres souhaités qu'elle ne posséderait pas.

Visite à la bibliothèque :

En début d'année scolaire, toute classe peut s'inscrire dans une tranche horaire, et venir en bibliothèque régulièrement.

LIAISONS SUR LE TERRAIN

L'Ecole du Centre, mitoyenne de la Bibliothèque Municipale, au moment où cette dernière va développer son secteur enfant, en l'installant dans l'ex-gymnase, peut-elle bénéficier de facilités supplémentaires, propres à sa situation géographique?

L'avant-projet d'extension sur le gymnase est alors rapidement examiné. Deux possibilités s'offrent :

- un accès "privé" à la bibliothèque au niveau de la nouvelle entrée, par la cour actuelle de l'école.
- une communication directe (ouverture dans le pignon à prévoir) entre un niveau de classes et la salle polyvalente - le département enfant de la bibliothèque.

Les installations techniques de cette ouverture sont à envisager immédiatement avec l'architecte de la ville, rendez-vous pris avec l'A.E.P.

Le 31 Janvier, qui confirmera que techniquement rien ne s'oppose à la réalisation d'une ouverture permettant de circuler des classes élémentaires à la bibliothèque à chaque moment où on le décide, sans passer par l'extérieur.

Si cette communication "physique" est établie, il restera à voir les conséquences sur le fonctionnement interne de la bibliothèque et de l'école, on peut imaginer de réserver l'avenir en réalisant la communication, et en mettant en place une utilisation progressive lorsque les deux partenaires auront défini leurs relations (horaire, calendrier, présence adulte).

N. MEYER, Conservateur de la Bibliothèque, participera à une des réunions de travail de programmation de l'école, avec les enseignants, en Avril prochain.

Cette harmonisation d'utilisation de deux équipements municipaux qui semble ici évidente, et assurément bénéfique à l'école, demande soin et attention. On recherchera si elle a déjà été réalisée dans d'autres villes, en ces termes. Aujourd'hui il semble que Saint-Brieuc s'avancerait sur un chemin encore peu fréquenté.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 JANVIER 1985

Le service cantine, vers un restaurant scolaire

Malgré les intempéries, cette réunion a rassemblé tous les différents partenaires, Parents, Directrices et Enseignants d'école, Inspecteurs de l'Education, Personnels de service et surveillance, Responsables du service cantine de la Ville, Maire Adjoint chargé de l'Enseignement.

Fonctionnement du service, actuellement

EN PRIMAIRE 130 enfants en deux services
11h 30 arrêt des classes,
"invitation à se laver les mains"
5 toilettes, 3 robinets disponibles pour l'ensemble
11 h 45 sous le préau, appel, vérification des
tickets remis pour chaque enfant. On passe à table,
vestiaire "difficile". Les plus jeunes CP, CE mangent
à ce 1er service

12 h15 fin du premier service
15 min. pour débarrasser et remettre un 2ème couvert
12 h 30 entrée du 2ème groupe
même durée de repos
Le personnel disposera ensuite de 50 min. pour
le nettoyage

Déroulement du repas

Les enfants ont une place fixe. Le hors-d'oeuvre est servi lorsque les enfants entrent
4 personnes qui ont pris leur repas avant, servent le plat chaud et les desserts, 2 surveillantes mangent avec les enfants, elles assureront ensuite l'après repas (ou inversement)
Etant donné l'exiguité de cette salle à manger les enfants ne participent absolument pas au service, les adultes présents le regrettent

Mobilier

Grandes tables pour 10 à 12 convives, bancs
Malgré un traitement soigné de cette salle à manger (sol, plafonds, parois), l'ambiance reste celle d'une cantine ordinaire, bruyante, sans intimité ni détente, pour les enfants et les adultes. L'exiguité, un mobilier inadapté, en sont la cause.

A l'avenir

Dans des conditions matérielles améliorées, même en gardant 2 services, des enseignants volontaires prendraient parfois leurs repas avec les enfants. Les enfants très jeunes ou lents pourraient mieux garder leur rythme (en disposant d'un nombre de places un peu plus important qu'un demi effectif). On pourrait envisager une participation plus éducative des enfants au service.
La proximité de toilettes et lave-mains suffisants ainsi que de possibilité de vestiaires, sont évidemment indispensables
L'office, une base pour le repas du personnel, sont à créer
Le séchage des serviettes et du linge d'office, actuellement en salle à manger...., est à prévoir.

EN MATERNELLE

40 à 45 enfants en un seul service
11 h 30 - 12 h les enfants jouent, passent aux toilettes
3 toilettes, 3 urinoirs, 1 lavabo eau froide sont disponibles, ce dernier est inadapté et loin de la salle à manger
12 h 12 h 50 Repas
4 personnes qui ont mangé avant, servent et surveillent.

Après le repas une personne installe la salle de sieste et couche les dormeurs. La proximité de la salle à manger et de la salle de jeu peut permettre un après-repas souple.

Madame De Klunder, responsable des cantines, explique la nécessité de connaître en cuisine centrale, l'ensemble des effectifs du jour, le matin avant 9 h 30. Sinon le chargement des véhicules de distribution et le départ des tournées sont retardées, d'où attente et énervement des enfants au moment du repas.

Actuellement il est demandé aux parents de remettre les tickets pour les repas de la semaine le vendredi en maternelle, le lundi en primaire.

Goûter 24 enfants en maternelle) boisson et collation
 56 enfants en primaire) à 16 h 30
 dans les salles à manger; la garderie des enfants s'y
 déroulera ensuite partiellement.

Nécessité d'assurer pour cette garderie un rangement autonome du matériel, correspondant aux activités de plusieurs groupes d'enfants, ainsi que des emplacements pour cartables et vêtements. On retrouve ici la succession des activités : accueil, jeu, repas.

Le personnel municipal reçoit progressivement une formation d'animateur de centre de loisirs et sera à même de diversifier les occupations proposées, s'il dispose d'espaces suffisants et équipés.

L'aménagement de la cour en maternelle et en primaire, constitue entre autres une des conditions favorisantes pour un accueil vraiment harmonieux des enfants.

Usage des salles à manger en dehors des repas

Après le déjeuner et les nettoyages, avant la préparation du goûter, les salles à manger, directement accessibles des classes, sans salir par un passage obligé à l'extérieur, peuvent être disponibles environ une heure pour des activités non salissantes, non encombrantes.

LA DEMANDE DES USAGERS

Enseignants, parents,
Inspecteurs, G.A.P.P.

ACTIVITE	OUI	QUAND	OU	COMMENT	
ECOLE MATERNELLE				Equipement	meublier
1. ACCUEILLIR En garderie	1 à 15 enf. 2 ad 45 enf. 3 ad 1 à 25 enf. 2 ad	35 min. matin 30 + 30 min. av. et après repas de midi; 2 h. soir	actuellement : salle de jeu salle à manger nécessaire l'avenir contigu- ité : Hall d'accueil ,salle de jeu en extension l'un de l'autre prévoir accès maternelle maté- rialisé (passage landaus)	. sanitaires - 3 urinoirs 3 wc, 1 wc adm - eau chaude et froide, douche accessibles de l'intérieur et de l'extérieur	Vestaires combien? Bancs, coffres, coussins Prise A.V. et poste fixe pour appareil
En activités péagogi- ques correspondant aux arrivées échelonnées	maxi 95 enf. 3 ens. 3 ASEM	30 à 40 min.mat. 25 min.ap.-midi	Salle de jeu plain pied avec espace extérieur	. réserves multiples pour stockage gros jeux et maté- riel de l'accueil; liste à établir par usagers.	(Etude d'agencement intérieur à développer)
en récréation jeux libres	95 enf. 2 ad	30 min. matin 30 + 30 min.av.et après repas 30 min. après-midi	Cour, ensoleillement favorable abri couvert large bac à sable non venté (étude détaillée à faire)		
<hr/>					
2. REGROUPER	en 3 sections				
conversations; obser- vations,poésies,chant écoute de disques histoires; boire le lait	25 enf. 2 ad 30 enf. 2 ad 35 enf. 2 ad	3 à 4 périodes de regroupement journal./section durée 10 à 30 min	actuellement: salles d'exercices Nécessaire: surface libre coin ensoleillé proximité immédiate local femmes de service et sanitaires en continuité avec espaces ate- liers (voir ci-dessus) Petite section (2-3 ans) à proximité entrée	tapis panneau affichage (env. 6 m2) tableau blanc	Bancs et coussins prise A.V. emplacement pour électrophone, disques livres - matériel lecture et calcul
éducation sonore	5 à 6 enfants	10 min./jour par roulement	cabine isolée acoustiquement proche salles exercices	tapis; tableau	coussins, placard rangement : magnétoph.bandes

ACTIVITE	QUI	QUAND	OU	COMMENT	
				Equipement	meublier
ateliers libres jeux d'eau, sable; maison; cuisine; castelet; magasin; modelage; bricolage; garage; peinture	12 à 15 enf. +1 ad par section	au moins 2 périodes journalières, en simultanéité avec ateliers dirigés	salle d'exercice	sol lavable point d'eau réserves importantes extension dehors 20-25 m2 dallés	3 à 4 places par activité en peinture 8 places sur plans inclinés
Ateliers dirigés activités math. graphisme prélecture peinture collage couture	12 à 15 enf. +1 ad./section	au moins 2 périodes journalières en simultanéité avec ateliers libres	salle d'exercice	id. ateliers libres	tables à 2 ou indivi- duelles chaises tableau blanc panneau d'affichage
bibliothèque	24 enf. 2 ad (2 sections)	2 f/mois 1 h	actuellement: bibliothèque municipale des enfants trajet : 20 min. A.R.		
jardinage soin aux animaux	idem	1 f/mois après-midi	Ferme Ville Auger		
éducation motrice	25 à 35 enfants 1 adulte	au moins 2 périodes de 20 à 30 min., réparties entre matin et ap.midi	salle de jeu accès abrité depuis les classes, à niveau ou par rampes plain pied avec espace extérieur	Minigym, espaliers Tapis, miroir	rangement chaussures bancs - coffres rangement : ballons, balles, disques cerceaux, briques

ACTIVITE	QUI	QUAND	OU	COMMENT	
				Equipement	meublier
3. DEJEUNER	45 enfants 4 adultes	12 h à 12 h 50	actuellement : salle à manger en RDC accessible en passant par l'extérieur pour toutes les classes. Indispensable : accès abrité pour toutes les classes, à niveau pour les petits	lavabos eau chaude et froide en nombre suffisant à proximité toilettes	8 tables de 6 en 2 groupes vestiaires
Gouter	25 enfants 2 adultes	à partir de 16 h 40			

26

	QUI	QUAND	OU	COMMENT	
				Equipement	meublier
4. SE REPOSER					
dormir (les - 4 ans)	25 enfants + 2 ad	1 h 45	actuellement : coin salle aménagé indispensable : salle de repos contigue à la salle des petits	local calme, insonore rangement : draps, oreillers	rideaux lits pliants et matelas
Etre au calme	22 enf. de 4-5 ans 25 enf. 5-6 ans	20 minutes 15 minutes	coin de la salle d'exercice idem	moquette idem	coussins idem

ACTIVITE	QUI	QUAND	OU	COMMENT	
				Equipement	meublier
5. PREPARER	3-8-12 adultes	réunion travail équipe et/ou détente	rien actuellement local commun maternelle et élémentaire, favorisant la rencontre des deux écoles.	cuisinette affichage	tables et sièges pour réunion étagères pour docum. pédagogiques
	1 ou 2 adultes	quotidiennement		dépt de matériel, réserve machine à photocopier	plan travail et classement
Administrer	un enseignant + 1 ou 2 parents ou autres	en dehors horaire scolaire	bureau de direction, contigu ou proche d'une salle d'exercice	téléphone ici, en principe 1 par niveau, numéro autonome sans passer par la mairie	

REMARQUE

La salle de jeux de la maternelle

Utilisation minimum :

3 classes maternelle + CP = 7 périodes de 30 mn = 3 h 30
 Accueil du matin et du soir = 2 h

 5 h 30/jour

Utilisation maximum :

7 périodes de 30 mn = 3 h 30
 récréations (compris avant et après repas) = 2 h
 accueil = 2 h 30

 8 h/jour

Un jour où l'extérieur est impraticable, on peut considérer qu'un enfant qui arrive à 8 h et part à 17 h 30 passerait 4 h 30 dans la salle de jeux, plus que dans la salle d'exercice. La variété de fonctions, et de responsables de cette salle demande :

- des rangements de grande capacité (matériel volumineux, matériel d'éducation motrice, matériel propre à l'accueil, gros jouets à traîner, pousser, pour pédaler, etc...)
- des rangements variés
- un équipement vestiaire (vêtements, chaussures)
- un équipement de sanitaires à proximité immédiate
- des coins reposants

ACTIVITES	QUI	QUAND	OU	COMMENT	
ECOLE ELEMENTAIRE				Equipement	Mobilier
langage, lecture, français, écriture calcul	7 classes 25 enf 1 ad dont 2 classes à 2 divisions	8 h 30 - 10 h 9 h 15 toilettes CP	classe possibilité de 2 gpes simultanés avec un peu plus de places que d'enfants (Place fixe ou pas?)	tapis vestiaire avec place pour cartable	table à 2, table à 1 podiums rangement individuel à la place et en meuble collectif. Cartable accroché comme dans un porte-revue
piscine	1 classe	2 fois /semaine			
Récréation	130 enfants 2 surveillantes	10 h - 10 h 20	cour	Il est à noter que le groupe enseignants-parents-A.E.P. est soucieux d'étudier l'aménagement des espaces extérieurs en maternelle comme en primaire; il se réserve de le faire lorsqu'un avant projet de la rénovation entreprise laissera clairement apparaitre les disponibilités en terrain.	
Café	7 maitres	-			
Lecture, écriture, français, calcul, lecture libre	25 enf 1 ad (8 groupes)	10 h 20 - 11 h 30	classe coin lecture utilisable à tout moment à chaque classe stockage cahiers neufs, fournitures	point d'eau tableau coulissant hauteur adulte et enfant tableau blanc mur à afficher -feuilletts mobiles- d'affichage	tables à 2, à 1 grand plan pour travail collectif debout 10 personnes rangements en étagères et tiroirs - utilité du bureau de maitre? pourrait tre remplacé par un grand plateau
Repas des enfants	130 enfants en 2 services; 2 serveuses, 2 surveil.	11 h 45 - 12 h 15 12 h 30 - 13 h	actuellement une grande salle souhaitée : distribuer en deux alvéoles.	5 toilettes, 3 robinets office à créer, base pour le repas du personnel à créer	actuel. 6 tables 10-12 convives, bancs souhaité 6 tables de 6 dans chaque alvéole, possib. séchage linge
Repas des adultes	8 à 10 pers./jour	11 h 45 - 13 h 15	actuellement fond de couloir; souhaité : une salle pour ces enseignants.		

Ecole élémentaire : activités de l'après-midi.

Les activités de l'après-midi ont fait l'objet d'un travail avec les enseignants, pour déboucher sur une demande établie en termes d'utilisation d'espaces pour la musique, l'éducation physique, les travaux manuels, la lecture en bibliothèque etc...

Le déroulement actuel de ces activités a pour cadre la classe ou des locaux extérieurs (gymnase piscine etc...). La simulation d'emploi du temps des élèves et des locaux a été faite sur un tableau, non présenté ici; ce tableau a mis en évidence un certain nombre de questions :

- les activités que pourraient accueillir une salle polyvalente (éveil, travaux manuels)
- des salles spécialisées (musique, bibliothèque)
- l'équilibre sur la demi-journée ...et la journée
- les hypothèses à envisager d'occupation minimum et maximum

EXEMPLES : en musique pendant trois jours, deux groupes font de la musique au même moment

- un groupe doit-il se passer de salle de musique?
- doit-on prévoir deux salles?
- doit-on distribuer le temps autrement?

- En salle polyvalente, doit-on accueillir simultanément deux ou trois groupes?
- Quels équipements?
- Pour quelle cohabitation d'activité?

En bibliothèque, actuellement la fréquentation est très faible. Quatre classes élémentaires tous les quinze jours. Deux maternelles.

Quelles prévisions?

PROGRAMME ARCHITECTURAL

Prescriptions techniques particulières

Les espaces : Surfaces et
caractéristiques fonctionnelles

Schéma de relations

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Les prescriptions techniques particulières qui suivent ne se substituent pas aux règles de qualité régies par les textes réglementaires : D.T.U., normes françaises, règlements de sécurité etc...(1). Elles ont pour but d'apporter un complément adapté au bâtiment concerné par le présent rapport de programmation. Elles sont elles-mêmes complétées par les caractéristiques de chaque local, dans la colonne de droite du tableau de programme architectural.

Enfin il est recommandé que le Maître d'Oeuvre ait la possibilité de travailler en relation avec les usagers en cours de conception, pour adapter parfaitement ses installations aux demandes précises d'utilisateurs expérimentés.

1. - Hauteur sous plafond des locaux : moyenne : 2.70 m (min. 2.15 dans certaines zones).

2. - Confort visuel.

2.1 - Eclairage naturel : autant que possible source principale d'éclairage dans les aires d'activités. Niveau d'éclairage minimum 150 lux sur les plans de travail. En dessous de ce niveau, éclairage d'appoint.

2.2 - Eclairage artificiel : Aires d'enseignement : 200 lux minimum sur les plans de travail après 500 heures de fonctionnement (fluos 300 lux).

Lorsqu'une zone du local éloignée de l'éclairage naturel est susceptible de nécessiter un éclairage d'appoint à certaines heures du jour il lui correspondra un circuit indépendant. Cette condition est valable pour tous les locaux. A noter que dans ce cas il est demandé 350 lux minimum pour l'éclairage artificiel. Les luminaires seront disposés de façon à éviter l'éblouissement et les ombres. Ils seront accessibles pour permettre des nettoyages aisés.

Coins lecture ou bibliothèque : éclairage général d'ambiance; points lumineux pour lecteurs : 300 lux mini. 400 lux préféré.


Ateliers : éclairage général d'ambiance; points lumineux sur postes de travail : 300 à 400 lux selon les activités.

- Administration)	
)	
- Enseignants)	
)	
- Salle de réunion)	200 lux
)	
- Infirmerie)	
)	
- Zone d'affichage)	
)	
Circulations)	
locaux sanitaires)	50 lux
dépôts)	

3. - Confort acoustique

3.1 - Recommandations pratiques

3.11 Protection contre les bruits aériens (en dB dans les fréquences moyennes et dans les conditions normales d'utilisation).

- . entre un local très bruyant et un local d'enseignement 54 dB
- . entre deux locaux d'enseignement
- . entre une cage d'escalier ou des ~~(38 dB)~~ sanitaires et un local d'enseignement 38 dB. 
- . entre des circulations et un local d'enseignement 26 dB
- . entre des locaux d'habitation et des locaux d'enseignement 48 dB

3.12 Protection contre les bruits d'impact (en dB, dans les fréquences moyennes et dans les conditions normales d'utilisation).

- . entre un local où l'on se déplace fréquemment pendant les heures de cours, et un local d'enseignement 62 dB
- . entre un local où l'on ne circule pas durant les heures de cours et un local d'enseignement. 68 dB ?


Dans les locaux d'enseignement situés sous la toiture, précautions à prendre (pluie, grêle ou vent).

4. Confort thermique.

Les conditions thermiques des locaux seront adaptées aux activités et à l'habillement des occupants.

4.1 Confort d'hiver.

Les installations de chauffage devront être réalisées de manière à permettre une régulation efficace, créer une ambiance homogène et ne pas gêner les occupants. Les usagers seront protégés du contact direct des appareils de diffusion des calories lorsque ceux-ci sont susceptibles de dépasser une température extérieure de l'ordre de 50°.

Pour une température minimale de base de -0° C il est demandé une température de 

- + 19° C dans les locaux où les occupants sont relativement peu vêtus et inactifs physiquement (bureaux, salle des maîtres, cabinet médical etc...)
- + 17° C pour un degré d'habillement et d'activité normal (locaux d'enseignement, bibliothèque, ateliers, restaurant, etc...)
- + 15° C pour les circulations, sanitaires, cuisine, salle de sport, etc...)

Ces températures ne devraient pas varier de plus de 2° C. De même le gradient vertical de température ne devra pas dépasser 3° C (entre le sol et le niveau + 2,00 m par exemple).

4.2 Confort d'été.

Lorsque l'installation de chauffage n'est pas en fonctionnement, la température souhaitée pour tous les locaux est de 22° C. Cette température ne doit pas dépasser 28° C pendant les heures normales d'occupation. K

Les parties vitrées des fenêtres ou portes-fenêtres extérieures, sauf celles qui sont exposées au nord, seront équipées d'un système de protection solaire résistant, d'entretien facile et de bonne tenue dans le temps. Il pourra assurer pour les locaux à rez de chaussée, la protection anti-effraction.

4.3 Température de parois rayonnantes

Il est souhaitable que les températures de parois ne diffèrent pas beaucoup de la température de l'air (vitrages par exemple : effet de serre ou effet de paroi froide). Des précautions seront prises pour éviter des variations de température supérieures à 3° C.

4.4 Ventilation

Une ventilation naturelle des locaux d'enseignement devra être réalisée de façon permanente indépendamment de l'ouverture des baies. La réglementation sur les économies d'énergie qui limite le taux de renouvellement de l'air étant susceptible de varier, il faudra se conformer à la réglementation en vigueur à l'époque de la réalisation.

Toutefois, toutes les précautions seront prises pour modérer la vitesse des échanges, et supprimer toute gêne à la hauteur des occupants.

5. - Revêtements intérieurs.

5.1 Sols

Les revêtements de sols souples devront répondre au classement U.P.E.C. du C.S.T.B. :

U 4 P 2 E 2 C 2 pour les locaux à R.D.C.

U 3 P 2 E 2 C 2 pour les locaux à l'étage.

Les tapis et moquettes devront être classés au minimum :

U 3 P 2 E 2.

Il est recommandé d'utiliser des revêtements associés à une sous-couche résiliente, imputrescible, d'indice Alpha satisfaisant au regard des exigences du confort acoustique (impact). La nature des revêtements recommandés est notée dans les caractéristiques de chaque local. Toutefois, et d'une façon générale, il peut être indiqué ici les types de revêtements à prévoir selon la nature des activités :

- Aires d'activités salissantes, avec utilisation d'eau, terre etc..., nécessitant l'entretien régulier par lavage (salles polyvalentes, salles à manger, zones d'atelier, circulations, sanitaires de petite surface).

. Revêtement plastique, type PVC en lés soudés à froid

- Aires d'activité propres, ambiance calme, chaude : bureaux, bibliothèque, petits groupes, salles de réunion, bases de vie, etc.
- . Revêtement de sol textile (tapis ou moquettes faciles à nettoyer)
- Aires où l'activité nécessite un lavage fréquent avec utilisation éventuelle de détergent ou produits chimiques: cuisine, ateliers lourds, sanitaires de grande surface etc...
- . Revêtement ou carrelage de type grès cérame ou similaire, avec plinthes en même matière.

5.2 Murs

En général, et sauf indications contraires, surfaces peintes. Les parois exposées à des projections d'eau (pièces d'eau, dessus de lavabo ou éviers, etc...) seront revêtues de grès mince, de faïence ou d'un autre revêtement adapté.

Les panneaux d'affichage pourront être constitués de liège collé sur une feuille de contreplaqué.

Dans certains cas il peut être souhaitable de prévoir des revêtements textiles, ou des maçonneries apparentes. De toutes façons ces revêtements ou les rideaux éventuels seront de catégorie "non inflammable".

NOTA :

Il faudra prévoir des prises de courant réparties dans tout l'établissement pour brancher des appareils de nettoyage et d'entretien : aspirateurs industriels, laveuses etc...

6. - Sécurité

Toutes les règles de sécurité applicables aux bâtiments recevant du public seront applicables à cet établissement en fonction de la catégorie dans laquelle il est classé (voir le règlement en vigueur).

Espace et activités	Surf. par occ.m2	nombre d'occ.	Surf. unit. en m2	Nbre d'unit	Surf. totale en m2	Caractéristiques - relations - équipement - mobilier
A - LOCAUX SPECIFIQUES MATERNELLE						
Salles d'exercice Coin atelier pour 12 à 15 enfants Coin calme (regroupement), tapis	2	30	60	3	180	<p>Surface libre - coin ensoleillé Comprend espaces ateliers (3 à 4 places par activité) 8 places sur plans inclinés (en peinture) Sol lavable - point d'eau (E.C.) Extension extérieur 20-25 m2 dallés (C) contiguïté: salle P.S. contigue avec repos à R.C.impér. (PI) proximité immédiate: local femmes de service et sanitaires et chacune un dépôt env. 5 m2 (PR) proximité relative : Petite section à proximité de l'entrée et salle de jeu; 1 classe près du bureau direction.</p> <p>Tapis, panneaux affichage env. 6 m2; sol lavable Prises pour A.V. Emplacement pour électrophone - disques - livres matériel lecture et calcul Réserves importantes (voir dépôt) Vestiaires par meubles s/roulettes ou disposition des lieux (6 ml de patères = 25 enfants) Rangements ouverts sur crémaillère Tableau blanc Bancs et coussins</p>
Salle de repos	2	25 enf 2 ad	50	1	50	<p>Local calme insonore, insonorisé pour éduc.sonore Utilisable pour activités calmes (C) : salle des petits à rez de chaussée (PI):lavabos Rangements pour draps, oreillers Rangements pour petits instruments musique et magnétophone, fermés à clef; Rideaux; Lits pliants ou matelas et coussins</p>

Espace et activités	Surf. par occ.m2	nombre d'occ.	Surf. unit. en m2	Nbre d'unit	Surf. totale en m2	Caractéristiques - relations - équipement - mobilier
Salle de jeux	1,2	90	110	1	110	De plain pied avec l'espace extérieur Accès abrité depuis les classes, à niveau ou par rampes Coins calmes (garderie) (C) : accueil (PI) : équipement sanitaire Rez-de-Chaussée impératif
Dépôt salle de jeu			5	1	5	Rangements spécifiques pour garderie et matériel de l'école Minigym espaliers Rangement chaussures - ballons- cerceaux - briques Vestiaires Tapis, miroir, bancs, coffres combien?
Espace personnel de service, tisannerie	2,5	3+2	12,5	1	12,5	Vestiaire pour 5 personnes (PI) salles d'exercices (surtout pet.section)
Bureau Direction		1	10-15	1	10-15	Poste secrétariat Poste directeur Bureau en contiguïté avec 1 classe (PI) : entrée, et direction primaire Téléphone numéro autonome 1 par niveau d'enseignement 1 à la cantine Vestiaire
Dépôts maternelle			5	3	15	PI: salles d'exercice
Sanitaires élèves					20	répartis à proximité des salles d'exercice; quelques sanitaires proches de la cour

Espace et activités	Surf. par occ.m2	nombre d'occ.	Surf. unit. en m2	Nbre d'unit	Surf. totale en m2	Caractéristiques - relations - équipement - mobilier
S. à Manger maternelle	1,1	45+5 1 serv	55	1	55	Accès abrité pour toutes les classes A niveau pour les petits (RC) Vestiaires 2 alvéoles de 25 à 30 personnes (C) : office (PI) : Sanitaires (E.C.) distincts de ceux du primaire (PR) : salle de petite section salle de jeux (rapprochée) 8 tables de 6 places en 2 groupes
B - LOCAUX SPECIFIQUES ECOLE PRIMAIRE						
Salle d'exercice + coin lecture + coin peinture	2,2 (2+0,2)	25	55	7	385	Possibilité de 2 groupes simultanés avec un peu plus de places que d'enfants (si mobilier adapté). Coin lecture + coin peinture Coin lecture utilisable à tous moments (C) Communication des salles 2 à 2 (surveillance en cas d'absence de l'enseignant); 1 salle en contiguïté avec le bureau de direction (PI) Sanitaires (PR) Salle polyvalente; ateliers T.M.A. Réserves importantes : 1 dépôt à niveau par groupe de 3 classes (voir dépôts) Stockage cahiers neuf, fournitures. Point d'eau Tableau coulissant hauteur adulte et enfant Tableau blanc, mur à afficher Tapis Vestiaire avec place pour cartable Bande pour punaises magnétiques

Espace et activités	Surf. par occ.m2	nombre d'occ.	Surf. unit. en m2	Nbre d'unit	Surf. totale en m2	Caractéristiques - relations - équipement - mobilier
Salle d'exercice (suite)						Tables à 2, à 1 Rangements individuels à la place et en meubles collectifs Cartable accroché comme dans un porte-revue Peinture sur plans inclinés (4 à 5 places) Travail individuel (4 à 5 places) Travail collectif autour d'un grand plan Bureau de maître Eventail à afficher
Atelier T.M.A. (Dessin, peinture, découpage, bricolage...) cuisine couture terre, papier collé menuiserie	2,5	25	62,5	1	62,5	3 Zones pour 6 à 8 enfants, sol lavable (PI) Accueil (sert à la garderie si rangements nombreux et différenciés) (PR) Proximité relative : salles exercices Relation avec extérieur, extension est souhaitée Rez-de-Chaussée souhaité Eau chaude, rangements. Paillasse, rangement pour travaux en cours d'utilisateurs successifs, classes et garderie; placards fermés sous plan de travail sur 3 côtés de la pièce étagères au dessus, certaines non accessibles aux enfants. Plans inclinés pour peinture.
Salle polyvalente expression corporelle pour 25 vestiaire Projection pour 80-90 personnes (3 groupes) Théâtre		25				Position périphérique dans l'école; communication aisée avec les espaces d'enseignement; EPS 7h.hebdom. Ht sous plafond 3,5 m minimum. Possibilité vestiaires Possibilité de projection pour 90 enfants. Accessible en dehors des heures scolaires sans accès aux locaux d'enseignement Possibilité travail individuel. Nécess.mise à disposition salle EPS ou piscine 28 h./semaine. (C) : son dépôt (PI) : accueil à R.C.; sanitaires à niveau
	1-1,5	80	120	1	120	

Espace et activités	Surf. par occ.m2	nombre d'occ.	Surf. unit. en m2	Nbre d'unit	Surf. totale en m2	Caractéristiques - relations - équipement - mobilier
Dépôt salle polyv.				1	5	<p>Equipement pour la rythmique, musique, projection. Gradins point d'eau (eau chaude) Occultation</p> <p>Matériel éducatif rythmique (Quantité à définir) Tapis mousse Tables pour dessiner en regardant la projection diapo, écran roulé, magnétoscope (nb à définir)</p>
Salle de musique	2	25	50	1	50	Salle insonorisée; rangement d'instruments et d'appareils; (PR) salles d'exercices
Bureau Direction		1	10-15	1	10-15	<p>Poste secrétariat Poste directeur Bureau en contiguïté avec 1 classe (PI) : accueil, et direction maternelle Téléphone numéro autonome 1 par niveau d'enseignement 1 à la cantine Vestiaire Un des groupes de garderie (17h-18h30) utilise cette salle pour l'étude</p>
Dépôts primaire			5	3	15	Un dépôt à niveau par groupe de 3 classes (PI) un groupe de 3 classes
Sanitaires élèves					25	répartis à proximité des salles d'exercice; quelques sanitaires proches de la cour

Espace et activités	Surf. par occ.m2	nombre d'occ.	Surf. unit. en m2	Nbre d'unit	Surf. totale en m2	Caractéristiques - relations - équipement - mobilier
S. à manger - Restaurant Primaire	1,1	130 2 serv	70	1	70	Même office que la maternelle Accès abrité pour toutes les classes (utilisation scolaire possible); avec accord des enseignants, pourrait être intégrée aux surfaces de liaison (cf: Etablette) (C) : Office (PI) : sanitaires + vestiaire 12 Tables de 6 en 2 alvéoles
C - LOCAUX COMMUNS						
Salle des professeurs	4	10	40	1	40	Coin détente Espace de réunion pour l'équipe enseignante Possibilité de prendre repas? Possibilité préparation boisson chaude et froide Sanitaires-Vestiaire (C) : un dépôt (PI) : Accueil (PR) : Cour de récréation et office (pour déjeuner) Rez-de-Chaussée souhaité Affichage Rangement documentation pédagogique (BO - abonnements) Stocks (dépôt, réserve) Reprographie - machine à polycopier Rangement pour livres empruntés à la bibliothèque municipale (relai avec fichier) Tables et sièges pour réunions Plan de travail et classement quelques sièges de détente
Dépôt enseignants			5	1	5	

Espace et activités	Surf. par occ.m2	nombre d'occ.	Surf. unit. en m2	Nbre d'unit	Surf. totale en m2	Caractéristiques - relations - équipement - mobilier	
Bureau médical Infirmierie Assistante sociale		2 ad	15	1	15	Possibilité attente (pourrait utiliser l'accueil) Coin et lit de repos (PI) : administration et un sanitaire (PR) : GAPP 1 lit Armoire de pharmacie fermant à clef Lavabo	
Office				30	1	30	Commun aux 2 écoles (C) : accès livraisons, et base femmes de service chargées du repas, entretien, et primaire
Espace pour personnel de service	2,5	6 en perm. 4 rep. 3 f.m.	15	1	15	Commun aux 2 écoles base des femmes de service chargées du repas, du goûter, de l'entretien et du primaire. Vestiaire (pour 8 personnes)	
Dépôts matériel entretien						15	Répartis dans l'école : proximité office placards par niveau; point d'eau chaude et froide; prise électrique;
Sanitaires et vestiaires d'adultes			5	2	10	Proches des locaux pour enseignants, bureaux, infirmerie, GAPP	
Chaufferie					15	Pour mémoire (existante) Nécessité de raccorder le chauffage de tous les locaux à une seule chaufferie	

Espace et activités	Surf. par occ.m2	nombre d'occ.	Surf. unit. en m2	Nbre d'unit	Surf. totale en m2	Caractéristiques - relations - équipement - mobilier
Circulations Coin attente Accueil	10%env de la surf. totale				200 env.	Les espaces de liaison comprennent les surfaces de l'accueil de chaque école, d'un coin attente à proximité des bureaux; ils peuvent être conçus de telle sorte qu'ils abritent des espaces comme le restaurant (si les usagers en sont d'accord. Ce dispositif permet des économies de surface.
D - G.A.P.P.						
Bureau pour 1 psychologue	10	1 réédu. + 1 enf + 1 ad	10	1	10	(C) : le bureau avec salle examen (PI) : (PR) : Accès à salle servant à la gymnastique au sol (3 h/sem) p.ex. salle polyvalente
Salle examen	3	5	15		15	Salles activités : Coin atelier peinture et point d'eau (eau chaude)
Salle d'activité psychomotricité + bureau	3	5	15+5	1	20	Tapis, rangement matériel
Salle d'activité psychopédagogique + bureau	3	5	15+5	1	20	Coin atelier peinture; point d'eau.
E - ABRIS COUVERTS						
Abri couvert maternelle	0,9	50		40 1	40	Rangement pour gros jeux
Abri couvert primaire	0.9	100		90 1	90	

COMMENTAIRE SUR LE PROGRAMME

Surfaces prévues par les anciennes normes de l'Education Nationale

Ecole maternelle 3 classes	590 m2 utiles + 100 m2 abri couvert
Ecole élémentaire 7 classes	965 m2 utiles
G.A.P.P.	65 m2 utiles

Total	1620 m2 utiles + 100 m2 abri couvert

Surfaces du programme proposé par l'A.E.P.-Bretagne

Locaux spécifiques maternelle	463 m2 utiles
Locaux spécifiques élémentaire	747 m2 utiles
Locaux communs	145 m2 utiles
G.A.P.P.	65 m2 utiles


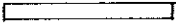




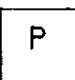
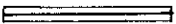

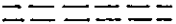

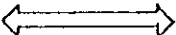

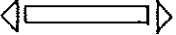

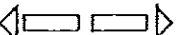
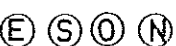
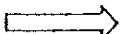

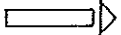





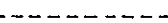





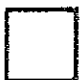
	1420 m2 utiles + circulations
Abris couverts	130 m2

Il paraît souhaitable de ne pas dépasser une surface utile de 1550 m2 (environ 5% de moins que la surface des anciennes normes) pour pouvoir transférer les économies ainsi obtenues sur les aménagements intérieurs et justifier l'intérêt de la réflexion préalable.

Cette économie paraîtrait difficile si l'on ajoutait une surface moyenne de circulations de l'ordre de 200-250 m2. Par contre, il semble possible de concevoir, en collaboration avec les usagers, certains espaces, comme par exemple les salles à manger, de telle sorte qu'ils puissent servir de liaison entre d'autres espaces éducatifs, sans nuire à leur fonction principale. L'exemple a été réalisé et donne satisfaction dans d'autres bâtiments dont une école de Saint-Brieuc.

SCHEMAS DE RELATIONS

Légende

			traitement acoustique
	Public		Isolation phonique renforcée
	Personnel		Rue
	Produits		Parking
	Public accompagné		Aires de sports
	Extra-scolaire		Accès voitures de maintenance
	Contiguité		Accès livraisons
	Proximité immédiate		Cars scolaires
	Proximité relative		Orientation, Est, Sud, Ouest ou Nord
	Contiguité, sens unique		Orientation Nord exclue
	Proximité, sens unique		Point d'information
	Séparation mobile		Point de contrôle
	Séparation démontable (amovible)		Distributeur automatique
	Aire ouverte (meubles, cloisons partielles....)		Espace extérieur
	Vue directe (sens unique ou double sens)		Limite d'établissement
	Rez de Chaussée impérativement		
	Rez de Chaussée préférentiellement		
	Etage indifférent		

A - LOCAUX SPECIFIQUES MATERNELLE

A1a à A1c Salles d'exercice
 A2 Salle de repos
 A3a Salle de jeux
 A3b Dépôt salle de jeu
 A4 Espace personnel de service
 A5 Bureau Direction
 A6a à A6c Dépôts maternelle
 A7a à A7c Sanitaires élèves
 A8 S. à Manger maternelle

B - LOCAUX SPECIFIQUES ECOLE PRIMAIRE

B1a à B1g Salles d'exercice
 B2 Atelier T.M.A.
 B3a Salle polyvalente
 B3b Dépôt salle polyv.
 B4 Salle de musique
 B5 Bureau Direction
 B6 Dépôts primaire
 B7 Sanitaires élèves
 B8 S. à manger - Restaurant

C - LOCAUX COMMUNS

C1 Salle des professeurs
 Dépôt enseignants
 C2 Bureau médical Infirmierie
 C3 Office
 C4 Espace pour personnel de service
 C5 Dépôts matériel entretien
 C6 Sanitaires et vestiaires d'adultes
 C7 Chaufferie
 C8 Circulations, Accueil

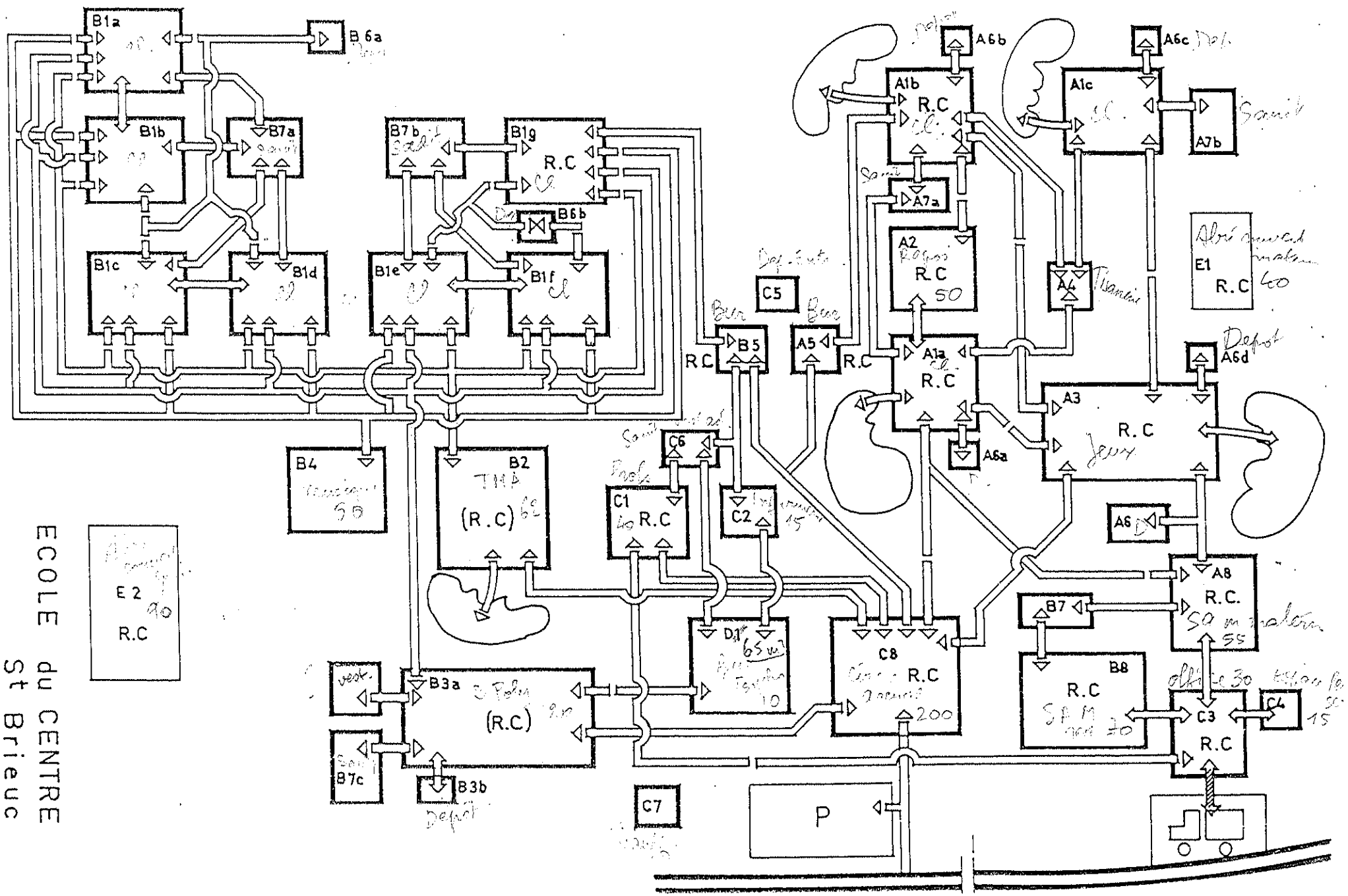
D - G.A.P.P.

D1 Bureau pour 1 psychologue
 D2 Salle examen
 D3 Salle d'activité psychomotricité + bureau
 D4 Salle d'activité psycho-pédagogique + bureau

E - ABRIS COUVERTS

E1 Abri couvert maternelle
 E2 Abri couvert primaire

SCHEMA DE RELATIONS
ECOLE DU CENTRE
St Brieuc



A N N E X E S

Note sur l'Ecole du Centre
(Mr Clorennec)

Orientations en matière d'accueil des tous
jeunes enfants (Direction des Ecoles 1982)

Les locaux de l'école maternelle
(Inspection St Brieuc III 1982)

CÔTES D'ARMOR

22 (Côtes du Nord)

Tél. (96) 61.29.33



adresse postale

B P N° 65
22023 ST BRIEUC CEDEX

ECOLES DU CENTRE

Depuis quelques années, enseignants et parents d'élèves des Ecoles du Centre, s'adressent à la Municipalité à propos de l'insuffisance de leurs locaux et demandent la réalisation de travaux importants. Convaincu de la nécessité d'apporter des solutions aux problèmes posés, j'ai pensé qu'il était utile de soumettre à la réflexion de la Municipalité et des Chefs de Services, un exposé de la situation des bâtiments et lieux en question. C'est la raison pour laquelle j'ai rédigé le rapport ci-dessous, qui ne prétend pas en aborder tous les aspects. Un plan permettra de situer les différents locaux énumérés.

L'Adjoint à l'Enseignement,

Yves CLORENNEC

QUELQUES RAPPELS :

Les écoles du Centre sont situées entre le Collège Anatole LE BRAZ et la rue de la Gare, leur entrée donnant sur cette rue avant le n°9.

Il y a plus de vingt ans, elles s'appelaient "le petit Lycée" qui était une annexe du prestigieux Lycée de garçons "Anatole LE BRAZ" avec ses classes de 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, et 11^e.

Au cours de l'année scolaire 1966-67, après une réforme structurelle nationale créant les C.E.S (de la 6^e à la 3^e incluses), les Lycées ne comprenant plus que les classes de secondes, premières et terminales, le Lycée LE BRAZ est devenu Collège et son annexe primaire une Ecole indépendante ayant à sa tête un Directeur. On l'a alors appelée Ecole Du Centre.

Depuis les années 1960, le cours préparatoire du "Petit Lycée" admettait des enfants de cinq ans en Section Infantile, enfants qui, en ville fréquentent les maternelles. Cette classe a fonctionné pendant plusieurs années dans des conditions précaires (notamment dans l'ex-caserne des Ursulines) avec des effectifs pléthoriques.

Au fil des ans, le nombre des élèves âgés de moins de six ans a progressé si bien qu'il a fallu organiser trois véritables classes maternelles. En 1981, celles-ci ont constitué une école maternelle désormais indépendante administrativement de l'Ecole Élémentaire.

On imagine aisément qu'au cours de cette vingtaine d'années écoulées,

les Services Techniques Municipaux ainsi que des entreprises privées, ont dû intervenir souvent pour procéder à des constructions neuves, des aménagements, des transformations, des travaux de toutes sortes ... pour permettre aux enfants et aux enseignants de travailler dans des conditions convenables.

I - SITUATION ACTUELLE

ECOLE PRIMAIRE

Les classes :

Il y en a 8, réparties de la façon suivante:

- 6 dans le bâtiment rue de la Gare, au sud du gymnase.

Rez-de-chaussée = préau + sanitaires (WC + lavabos) + chaufferie
(fonctionnant pour ce seul bâtiment)

1er étage = 3 classes

2è étage = 3 classes

- 1 classe dans le vieux bâtiment (dans le prolongement de la bibliothèque) au rez-de-chaussée.

- 1 classe dans le bâtiment préfabriqué (sur plan jouxtant les sanitaires de la maternelle).

Inconvénients :

Dispersion des locaux, ce qui complique la communication et la surveillance.

Les élèves de la classe isolée (en préfabriqué) doivent, pour se déplacer entre la cour primaire et leur local, traverser la cour de la maternelle, sortir de celle-ci, et passer entre la cuisine du Collège LE BRAZ et la maternelle où circulent de nombreux véhicules, notamment ceux qui livrent le Collège en denrées alimentaires. Il y a là évidemment des risques d'accidents fort regrettables.

La cantine :

Le local est situé dans la partie est (côté Collège) du bâtiment principal de la maternelle. (sur plan il porte l'indication "rez-de-chaussée (+ 1 niveau)").

Comme il n'est pas assez grand, il faut organiser deux services successifs des repas pour les 130 à 140 élèves qui y déjeunent chaque jour.

Inconvénients :

Les dimensions insuffisantes du local obligent les responsables de la cantine à organiser deux services successifs, ce qui est préjudiciable aux enfants et au personnel. Les élèves qui mangent au deuxième service doivent

attendre jusqu'à douze heures trente voire douze heures quarante cinq, l'entrée à la cantine et ont parfois à peine le temps de déjeuner avant de reprendre les cours de l'après-midi.

Le chauffage :

Le chauffage des six classes situées le long de la rue de la Gare est assuré par une chaufferie incluse dans le même bâtiment. Celle-ci dépend entièrement des services communaux. Il n'y a donc là aucun problème quant à la fourniture de combustible et à l'entretien. Tous les autres locaux (vieux bâtiment, maternelle, salle de jeux, cantines) sont chauffés par le Collège LE BRAZ, la Ville accordant à cet établissement la fourniture annuelle d'une certaine quantité de combustible. Cependant, comme il s'agit d'un circuit d'eau destiné prioritairement au Collège, les besoins et les horaires des deux établissements étant différents, il arrive (de plus en plus) fréquemment que les classes concernées, surtout les maternelles, se plaignent d'un chauffage insuffisant, voire inexistant en période de froid. Cette situation a en outre été aggravée par les incitations aux économies d'énergie, quand il ne s'agissait pas tout simplement de crédits trop limités.

Le bureau :

Il se trouve au rez-de-chaussée du vieux bâtiment, au sud de la bibliothèque municipale.

Malgré les aménagements réalisés par les services techniques, il est loin de répondre aux caractéristiques d'un bureau moderne confortable, agréable et fonctionnel.

De plus, sa situation présente des inconvénients :

- éloignement de l'ensemble des classes, accès incommode pour les visiteurs (parents d'élèves, fournisseurs ...)

Si une rénovation totale de l'école était possible, il conviendrait de réaliser le nouveau bureau, avec antichambre, dans une situation plus centrale et plus facile d'accès.

ECOLE MATERNELLE

Les classes :

Il y en a 3 ainsi réparties :

- La "Petite Section" (2 et 3 ans) dans le local préfabriqué construit dans le prolongement du vieux bâtiment parallèle au Collège LE BRAZ.

Inconvénients :

1^o) Comme il n'y a pas de "salle de repos", ce qui existe dans toute maternelle moderne, on installe, chaque après-midi, dans une partie de la classe, les petits lits de camp où les enfants dorment et l'on tire tout autour, de grands rideaux afin de créer un minimum d'obscurité.

Outre l'insuffisance de l'emplacement ainsi aménagé, cela pose des problèmes de manipulation, de circulation, de nettoyage, d'organisation qui

finissent par fatiguer et décourager le personnel.

2°) Ce local étant placé entre les deux cours, près du portillon par lequel passent les élèves du primaire, certains pour rejoindre leur classe "exilée", d'autres pour aller vers la cantine, ne jouit pas de la quiétude dont devraient pouvoir être entourés des enfants de deux et trois ans.

- La "Moyenne section" (4ans) et la "Grande Section" (5 ans), au deuxième niveau du bâtiment en préfabriqué perpendiculaire au Collège A. LE BRAZ, figurant au plan avec la mention "Rez-de-chaussée (+1 niveau)".

Inconvénients :

1) Pour accéder de la cour à leurs classes, les enfants doivent sortir de leur cour, passer entre le Collège et leur bâtiment dans un lieu fréquenté par des véhicules de services ou de livraisons et gravir les marches de l'escalier indiqué sur le plan. Il y a là des risques d'accidents évidents

2) Les sanitaires de ces classes sont situés derrière le bâtiment (au sud sur le plan). En période de grand froid, l'eau y gèle et, bien entendu les enfants évitent de s'y rendre.

La Cantine :

Jusqu'en avril-mai 1983, il n'y avait qu'un seul local, situé au rez-de-chaussée du bâtiment sud, côté Collège, pour les deux groupes scolaires, un mobilier de rangement séparant symboliquement "Maternelle" et "Primaire". Cette proximité était la cause de bruits et de difficultés de voisinage tels que les petits de deux à cinq ans se déplaçaient dans leur cantine.

La belle cloison fabriquée récemment par les services techniques a énormément amélioré la situation. Cependant la salle disponible demeure exiguë.

La salle de jeux :

Celle-ci a été aménagée par les Services Techniques il y a quelques années au niveau de la cantine. Elle sert également de préau.

Le bureau :

Depuis la séparation administrative des deux écoles en 1981, une Directrice a été nommée à la Maternelle. Il a donc fallu lui aménager un bureau qui se trouve entre la cantine et la salle de jeux, dans un local utilisé antérieurement pour entreposer du matériel de jeux.

C'est un local rudimentaire, très mal éclairé, dont on ne pourrait se satisfaire très longtemps.

En outre, il manque une sorte d'antichambre qui pourrait servir de salle d'attente notamment pour les parents.

Les sanitaires :

Les sanitaires, dispersés comme les locaux, ont été conçus et réalisés à des périodes différentes. On les trouve dans la classe de la petite section, derrière le bâtiment sud (voir ci-dessus les inconvénients), dans la cantine et au niveau de la cour (sur plan "sanitaires maternelle").

LE G.A.P.P

Le groupe d'Aide Psycho-pédagogique dispose de locaux situés au 1er et au 2^e étage du vieux bâtiment prolongeant la bibliothèque. Les Services Techniques ont réussi, en réalisant les travaux d'aménagement, à tirer le meilleur parti de bâtiments très anciens.

Trois enseignants spécialisés y exercent leur profession :
- Un Psychologue scolaire. et deux rééducateurs.

LES INSTALLATIONS SPORTIVES

Les enseignants dispensent leurs cours d'éducation physique dans une cour où les services techniques ont réalisé des tracés de terrain de sports collectifs et dans le gymnase municipal. Celui-ci étant équipé d'agrès, ne permet pas toutes les évolutions désirables.

Cependant, il permet aux enfants de s'adonner à des exercices physiques en périodes d'intempéries.

La réalisation, à cet emplacement, d'un gymnase moderne, ouvrirait évidemment d'autres perspectives ... , à moins qu'un nouveau bâtiment destiné à diverses utilisations y soit construit !

LES COURS - (aires de jeux)

Si la cour de la maternelle semble à peu près suffisante en superficie pour un effectif de 80 enfants (elle est cependant inférieure aux normes réglementaires), celle de l'Ecole élémentaire est nettement insuffisante.

Lorsque tous les enfants s'y retrouvent en récréation, ils manquent de place même pour les jeux réclamant une faible mobilité.

De plus, étant donné la difficulté, voire l'impossibilité de matérialiser une limite permettant la séparation entre petits et grands, il en résulte un risque d'accidents, de bousculades et une gêne des "petits" (6 à 8/9 ans), dans leurs jeux.

Les bâtiments étant ce qu'ils sont, il est actuellement exclu d'étendre la superficie des cours, ce qui ne pourrait se faire (de manière limitée) qu'en détruisant certains bâtiments et en reconstruisant avec une emprise au sol réduite.

II - PROJETS

1 - RENOVATION DE LA MATERNELLE

Un premier projet a été établi par les Services Techniques en 1976, revu en 1977.

Il consistait à rénover entièrement la Maternelle en maintenant les classes existantes.

Une rampe construite dans le bâtiment sud, permet un accès du niveau cour au niveau classes.

A ce deuxième niveau, les vieux ateliers du Collège supprimés, se situe une cour entourée de trois classes, d'une salle de repos et de sanitaires.

Ce projet coûterait environ 85 millions en 1983.

S'il est de nature à donner satisfaction à la Maternelle, il ne fait nullement état de la cantine du primaire qu'il faudrait organiser ailleurs !

2 - UTILISATION DU VIEUX BATIMENT

Cette étude réalisée en 1981, consiste à utiliser le vieux bâtiment prolongeant la bibliothèque . Il concerne l'école primaire.

Les dispositions prévues sont les suivantes :

- Rez-de-chaussée = cantine (66 places maximum) + coin cuisine
- 1er étage = classe + bureau de Direction
- 2è étage = G.A.P.P

Estimation en janvier 1983 = 65 Millions A.F

Avantages :

L'école maternelle récupère les locaux de l'actuelle cantine où elle pourrait aménager une salle de repos.

Inconvénients :

- Exiguïté de la cantine. Il y a déjà 130 à 140 rationnaires.
- Emplacement du bureau au 1er étage, difficile d'accès pour personnes handicapées.
- Où irait la classe primaire "exilée" en maternelle ?

3 - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT RUE DE LA GARE

Les Services Techniques ont présenté un avant-projet daté du 27 Mai 1983, sans estimation du coût de l'opération.

Il s'agit d'un ensemble comprenant trois niveaux :

- rez-de-chaussée : une entrée-porche au niveau de la grille actuelle, un hall d'accueil de 45 m², puis un préau de 90 m².
- 1er étage : un dégagement-vestiaire (25m²), deux bureaux de Direction (12 et 15 m²) des sanitaires et une classe de 55 m² pour l'école élémentaire.
- 2è étage : un palier et un réfectoire de 140 m².

Avantages :

- L'école maternelle "récupérerait" deux locaux :
 - une classe occupée actuellement par le primaire,
 - et la grande cantine, ce qui lui permettrait de créer une véritable salle de repos et d'acquérir son indépendance matérielle. (cela ne réglerait pas les problèmes de circulation des enfants de la maternelle du rez-de-chaussée aux classes = actuelles moyenne et grande sections.

Inconvénients :

- suppression du parking utilisé par les maîtres et maîtresses
- difficulté, voire impossibilité d'accès des services de sécurité en cas d'incendie au Collège.
- isolement du bureau de la Directrice de la maternelle
- chaufferie non prévue.

4 UTILISATION DU GYMNASE (rue de la Gare)

Le gymnase situé 1 et 3 rue de la Gare, est diversement et inégalement utilisé par la Société "LA BRETONNE" (en dehors des heures de classes), le Collège LE BRAZ et l'Ecole Primaire.

Ses dimensions, son équipement ne satisfont plus personne.

De toute évidence, ne serait-ce qu'en qualité de gymnase, il faudrait le rénover totalement ou en construire un autre, en un autre lieu.

En outre, ce local est actuellement convoité, sans doute légitimement par divers établissements ayant des rapports étroits avec la commune :

- la Bibliothèque pour son extension
- le Collège pour la création d'un self-service
- les écoles primaire et maternelle pour la pratique d'activités physiques et sportives et l'agrandissement des locaux à usage scolaire.

Compte tenu, d'une part, de cette situation et d'autre part, de la valeur vénale du terrain, en ce lieu central de la ville, il convient de procéder à une réflexion approfondie sur les travaux à y réaliser nécessairement dans un proche avenir.

EN GUISE DE CONCLUSION :

Si l'on considère uniquement les besoins les plus urgents, deux constructions s'imposent en priorité :

- une salle de repos pour la "Petite section" de la maternelle
- une cantine pour l'école élémentaire.

On doit y ajouter une nouvelle chaufferie destinée à chauffer les locaux actuellement desservis par le Collège, à moins que l'on envisage une installation plus importante, remplaçant l'actuelle qui assure le chauffage de l'ensemble du groupe scolaire.

Les projets évoqués ci-dessus, présentent certains avantages et tous des inconvénients.

Il convient d'y réfléchir encore, en liaison avec les possibilités de financement.

Autres éléments qui doivent retenir notre attention :

1°) Les intérêts légitimes en cause :

- ceux des écoles maternelle et élémentaire (dont l'existence et le fonctionnement doivent être assurés au centre ville, aussi bien que dans les autres quartiers),
- ceux du Collège,
- ceux de la Bibliothèque municipale.

2°) La valeur vénale des lieux :

Le prix élevé du terrain en un tel secteur exclut toute solution de facilité et tout gaspillage. L'utilisation de chaque mètre carré mérite réflexion.

3°) L'aspect architectural :

Il doit être possible de concilier les qualités architecturales et fonctionnelles des futurs bâtiments, dans le cadre d'une réflexion sur la restructuration de tout un secteur.

Les aménagements nécessaires au Groupe Scolaire du Centre nécessitent des travaux importants.

Pour obtenir un résultat durable et de qualité, il faut élaborer un projet auquel toutes les parties concernées apporteront leur contribution.

Il paraît souhaitable d'y associer l'A.E.P (Association pour l'Environnement Pédagogique) spécialisée dans ce genre de travail.

Les études déjà réalisées par les Services Techniques faciliteront la tâche.

23 Septembre 1983.

PARIS, le 10 décembre 1982

DIRECTION DES ÉCOLES

Le Ministre de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Recteurs
(pour information)
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
d'Académie
Directeurs des services départementaux
de l'Éducation Nationale
(pour attribution)
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'École Normale
(pour attribution)
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs départemen-
taux de l'Éducation nationale (pour attribution)

Objet: Orientations en matière d'accueil des tout jeunes enfants.

Dans le cadre des travaux de groupe interministériel "petite enfance" chargé d'étudier les grandes lignes d'une politique globale de la petite enfance, le Ministère de l'Éducation Nationale a fait connaître les mesures qu'il compte prendre pour améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants dans les écoles maternelles.

Il me paraît bon de vous faire connaître et après ces différentes propositions, afin que vous n'hésitez pas non seulement à permettre et à encourager, mais aussi à faciliter les initiatives locales allant dans le sens de l'ouverture et du progrès visés par ces propositions, et que vous puissiez même les susciter, compte tenu de votre exacte connaissance du terrain.

1°) - Effectifs

Il s'agit, dans un premier temps, de ramener les taux moyens départementaux d'encadrement autour de 29,5 enfants par classe maternelle dans tous les départements.

Cette action s'inscrit dans la perspective à long terme d'un taux moyen de 25 enfants par classe.

Il apparaît très souhaitable que cet effort sur les effectifs prenne en compte les caractères particuliers des classes qui accueillent les tout jeunes enfants de 2 à 3 ans.

2°) - Formation initiale des instituteurs

Malgré les difficultés actuelles de formation d'un nombre élevé d'instituteurs, certaines nécessités sont à prendre en compte :

Approfondir la connaissance du jeune enfant. Mettre l'accent sur une formation au travail en équipe, ainsi que sur une formation à la relation pour que l'équipe pédagogique soit plus efficace dans sa relation aux enfants et aux parents, dans ses liaisons avec les autres structures d'accueil de la petite enfance.

Il y a lieu de réfléchir à une équipe éducative effective rassemblant tous les personnels exerçant dans l'école maternelle (en temps scolaire et hors temps scolaire).

Les aménagements des contenus de formation des instituteurs devront être étudiés à l'occasion de prochaines mises à jour.

3°) - Formation continue des instituteurs

Les stages de formation continue en École normale devront donner une place plus importante à l'école maternelle, et surtout à la vie des sections des petits (enfants de 2 à 4 ans). D'ailleurs, la demande est forte, des instituteurs et institutrices qui ont la charge de ces sections.

A titre expérimental, car les approches en ce domaine ne sont pas uniques, dès la rentrée prochaine :

- certains stages de formation continue sur l'école maternelle pourront être ouverts partiellement à des personnels de la petite enfance non-instituteurs (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, agents spécialisés d'école maternelle...), pour un effectif de 10 à 20 % des places, avec l'accord des instances paritaires.

- des stages de formation continue destinés à ces personnels pourront être ouverts à des instituteurs d'école maternelle (nécessairement dans le cadre "service public" - GRLTA, DAFCU...).

Il s'agit de viser à rapprocher les professions de la petite enfance, pour une meilleure connaissance réciproque et pour une meilleure continuité dans les actions éducatives. Une complémentarité doit ainsi se dégager, par une recherche concertée d'harmonisation de comportements face aux jeunes enfants, ce qui ne signifie en aucune manière confusion ou indifférenciation, chaque profession - celle d'instituteur en particulier - gardant toute sa spécificité.

Indépendamment de ces stages, on peut envisager des échanges inter-catégoriels, à l'occasion d'opérations de formation continue ou non.

4°) - Organisation et fonctionnement de l'école maternelle

Toujours à titre expérimental, afin d'éviter des ruptures dans les temps de vie de l'enfant, et pour qu'une action éducative concertée soit réellement mise en place par une équipe éducative intégrée (personnels en temps scolaire et personnels hors temps scolaire), il est nécessaire de déterminer des plages de temps communes à différents personnels : ainsi, par exemple, les animateurs pourraient être présents avec les instituteurs pendant au moins 1/2 heure avant et/ou après l'heure effective de leur prise en responsabilité des enfants. Cela demande une entente avec les collectivités locales concernées, notamment en matière de rétribution de leur animateurs.

Une telle collaboration, ici donnée comme exemple, ne peut évidemment s'établir que dans le cadre d'une réflexion de l'équipe éducative toute entière élaborant un projet dans lequel les différents participants (instituteurs, animateurs...) jouent pleinement leurs rôles en complémentarité (projet notamment sur les conditions de mise en place et de fonctionnement de la restauration scolaire...).

Par ailleurs, il conviendra d'étudier au plan local différentes organisations du service des instituteurs :

- pour répondre mieux aux contraintes particulières de tel ou tel secteur, de telle ou telle commune, les horaires de fonctionnement de l'école maternelle pourraient être assouplis, l'objectif étant de mieux les adapter aux données humaines et géographiques locales.

- pour parvenir à un fonctionnement plus souple et plus ouvert de l'école maternelle sur son environnement, ainsi que pour prendre en compte les réalités et les richesses de l'équipe éducative, dans un objectif de rénovation de l'école, les horaires des instituteurs pourraient ne pas être tous identiques, pour un même temps de service - en respectant cependant une harmonisation toujours nécessaire.

Là encore, l'accord des instances paritaires serait impensable, avec une concertation entre les différentes parties (personnels de l'école, collectivités locales, parents), de façon à ce que les décisions d'innovation soient prises après étude circonstanciée des incidences.

Il va de soi que toutes les opérations indiquées ci-dessus devant se dérouler à titre expérimental impliquent la nécessité d'en préciser les objectifs, la durée, d'en prévoir l'évaluation,

L'école maternelle pourrait ainsi mieux assumer son rôle de pivot éducatif, c'est-à-dire de base d'organisation de la vie de l'enfant

- à l'école et hors de l'école,
- dans les différentes structures intégrées ou associées dans un quartier, dans une commune, dans un secteur - ce rôle étant conçu au plan de la vie quotidienne de l'enfant ainsi qu'au plan de son devenir.

Enfin, pourraient être expérimentées dans les zones rurales des modalités spécifiques d'intervention pédagogique modelée en direction des jeunes enfants qui ne peuvent être accueillis normalement en école maternelle ou en classe enfantine (ex. regroupement pédagogique, à condition qu'un système de ramassage soit étudié en vue du bien-être des enfants).

En outre, en milieu rural, la possibilité d'associer un service social, voire un secteur "santé" à l'école maternelle pourrait être envisagée.

L'école maternelle ne devrait pour autant perdre en aucun cas sa spécificité pédagogique ni ses liens privilégiés avec l'école élémentaire.

Au terme de cette "note d'orientation", je tiens à insister sur l'importance du rôle d'impulsion, et aussi d'adaptation aux réalités locales qui doit être le vôtre en la matière.

Cette note ne fera pas l'objet, sous sa forme actuelle, d'une publication au B.O.M.E.N., où elle ne sera que signalée. C'est donc votre volonté voire action personnelle sera déterminante, dans votre département, à l'égard des initiatives qui pourront y être prises dans les perspectives ainsi tracées.

Je vous demanderai sous peu de me rendre compte de ces initiatives, des réalisations auxquelles elles auront donné lieu et des conditions dans lesquelles vous y êtes parvenu. J'envisage en effet d'apporter ultérieurement à ce texte les aménagements et les précisions qui s'avèreraient nécessaire compte tenu des informations que j'aurai recueillies auprès de vous.

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur des Ecoles

J. M. P. pour
Jean-Marie FAVREY

St Pierre III
maternelle

INSPECTION DES ECOLES MATERNELLES

LES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE

Beaux sans sacrifier au somptuaire et au tape à l'oeil, ils doivent être fonctionnels et pouvoir accueillir tous les enfants quels qu'ils soient et permettre la pratique d'une pédagogie à la fois conforme aux instructions officielles et correspondant aux différentes options de générations de maîtres, une école n'étant pas construite seulement pour les enfants et les maîtres qui la fréquentent au moment de l'élaboration du projet de construction.

Il est souhaitable qu'aucun espace ne soit perdu et aucun local inutile.

L'école doit être un lieu de vie et d'épanouissement adapté aux enfants, à leur âge, leur taille et leurs besoins réels tant sur le plan physiologique, qu'affectif et psychologique, elle leur est avant tout destinée à eux, enfants de 2 à 6 ans, et non aux adultes, responsables de leur éducation.

- L'EXTERIEUR : du bâtiment doit s'intégrer harmonieusement dans le paysage en ce qui concerne l'esthétique des lignes et l'utilisation des matériaux typiques de la région.

- L'entrée habituelle de l'école, à l'écart des grandes voies de circulation et si possible inaccessible directement aux voitures des parents doit offrir des conditions satisfaisantes de sécurité tout en présentant une large ouverture d'accueil. Il va de soi qu'une autre entrée sera prévue pour l'accès d'une voiture de pompiers, ou d'une ambulance en cas d'urgence.

- La prise en compte du relief et des accidents du terrain conduit parfois à une conception originale, mais l'accès des locaux et des déplacements à l'intérieur ne doivent en aucun cas être limités, voire rendus impossibles ou trop compliqués à certains enfants handicapés moteurs que l'école maternelle se fait un devoir d'intégrer dans toutes ses classes.

- L'environnement extérieur doit être pensé en cherchant à préserver au maximum la verdure qui existe déjà parfois et en envisageant de nouvelles plantations qui favorisent un contact avec la nature (observation, jardinage, etc...). D'autre part des agrègements particuliers (jeux à grimper et jeux de cour) doivent proposer une grande variété d'activités motrices contribuant au développement physique global des enfants et cherchant à compenser, dans une certaine mesure, la carence de mouvements qui se manifeste chez certains enfants aux gestes étriqués, voire inhibés par les contraintes de la vie en appartement et l'absence d'espace vital suffisant dans leur milieu familial.

- Ne jamais perdre de vue la sécurité des enfants et les possibilités d'une surveillance satisfaisante de la part de l'adulte. Surveillance qui ne soit cependant ni omniprésente, ni étouffante. L'accumulation des interdits dans une école n'a jamais fait qu'essayer de simplifier la vie des adultes et certainement pas celle des enfants. Sans méconnaître l'importance de la responsabilité légale et administrative des maîtres, il s'agit de faire en sorte qu'à l'école les enfants puissent oser et agir sans être constamment téméraires.

- Un espace commun stabilisé, entouré de verdure, permettra des jeux collectifs et certaines activités communes à toutes les classes de l'école (fête ou kermesse par exemple, et certaines récréations).

- La sortie de chaque classe à part doit aussi pouvoir se faire, pour des jeux ou un travail en plein air, sans aucune gêne pour les autres. Cela veut dire que le local classe pourra s'étendre à l'extérieur des murs proprement dits et permettre la pratique, dehors, dans des conditions satisfaisantes, d'activités pédagogiques

.../...

véritables avec ou sans mobilier et matériel. Pour ce faire, chaque classe aura un large accès direct sur l'extérieur aménagé en courettes séparées par des haies vives ou des avancées du bâtiment. Tout en n'isolant pas vraiment, il s'agit de préserver cependant l'intimité de chaque groupe classe dans la poursuite de ses activités spécifiques.

- Des jardinets favorisent le contact avec la nature, ses plantations, ses rythmes, ses saisons. L'approche de certains concepts et l'éveil à l'environnement demandent que les enfants puissent procéder eux-mêmes à quelques plantations et cueillettes. Dans les quartiers d'immeubles et de grands ensembles, l'école souhaite encourager l'ouverture vers l'extérieur et mettre l'enfant de plain-pied avec la nature, préalable indispensable à l'éveil aux autres et à l'ouverture d'esprit.

- L'aménagement des espaces, en particulier de l'espace collectif prévoit un équipement adapté. Même si parfois les contraintes financières ne l'envisagent pas au départ les jeux d'extérieur doivent être progressivement installés en toute sécurité sur des aires sablées et sur des pelouses.

Cages à grimper, toboggans, poutres, bancs, buses et troncs d'arbres, stimulent activités motrices et structuration du schéma corporel et de l'espace.

Il s'agit de faire des récréations des moments de vie intéressants pour tous, au cours d'activités libres, individuelles ou en petits groupes. La récréation est un moment éducatif et non un simple exutoire à l'énerverment et à l'agressivité latente ou manifeste.

Les espaces verts n'existeront pas pour le seul décor et le plaisir des yeux. L'enfant apprend à respecter les plantations, mais il doit aussi pouvoir s'asseoir ou se rouler sur l'herbe. Sentiers et passages japonais permettront l'approche des plantes et des fleurs sans risque pour les plantations et sans contrainte excessive pour les enfants qui doivent pouvoir observer de près la croissance des fleurs et des plantes, les fruits se former et mûrir.

- L'abri couvert, optionnel certes d'après les textes officiels, est pourtant nécessaire car il permet aux enseignants de faire prendre l'air aux enfants, malgré l'humidité et la pluie pour atténuer l'énerverment et favoriser l'oxygénation correcte du cerveau des enfants.

L'ex-préau, maintenant appelé donc abri-couvert, a donc toujours son usage à l'école maternelle et ne fait pas double-usage avec la salle de jeux.

- A L'INTERIEUR : la répartition des locaux assure un accueil satisfaisant dans un cadre sécurisant.

- Qu'il n'y ait aucun espace perdu en dégagements et circulations trop longues, trop larges, inutiles et peu rassurantes pour les petits.

- Tous les locaux doivent être facilement accessibles depuis la salle de jeux, sans pour autant que le bruit et l'agitation des jeux susceptibles de s'y dérouler à tout moment de la journée ne puissent troubler le calme des salles d'exercice.

- La salle de jeux ne saurait être un lieu de passage et de va et vient permanent. C'est un lieu d'éducation motrice et éventuellement de récréation lorsque les conditions météorologiques sont défavorables aux jeux à l'extérieur. Un hall adjacent assez vaste permettra aux parents d'attendre la sortie des enfants à l'abri du froid et du mauvais temps, sans être obligés d'envahir le local où se déroulent des activités pédagogiques.

- voisins de chaque classe les vestiaires ne doivent pas empiéter sur la salle de jeux. Les vêtements accrochés aux murs et les patères en empêcheraient une utilisation rationnelle tant en ce qui concerne les activités pédagogiques que la simple récréation.

- Les salles réservées à la petite section (enfants de 2 à 4 ans) se trouveront près de l'entrée de l'école afin d'échelonner les arrivées des plus jeunes sans gêne pour les autres classes. Il faut en outre éviter de faire parcourir aux plus petits de trop vastes ou trop longs espaces qui les mettent en état d'insécurité surtout lorsqu'ils sont nouveaux et peu habitués à la vie de l'école et de la collectivité.

- La salle de repos réglementaire en petite section doit être directement accessible de la classe et toute la surface largement visible par l'enseignant titulaire qui est responsable de tous les enfants de sa section, à la fois de ceux qui dorment et des autres qui dans la classe proprement dite se livrent à différentes activités.

En dehors des moments de sieste, la salle de repos devrait pouvoir constituer un agrandissement de l'espace pédagogique.

- Le traitement des volumes en mezzanines est intéressant pour tous, enseignants et enfants, dans les salles d'exercice en particulier. L'intérêt en est peut être beaucoup moins évident en salle de jeux. La mezzanine diminue la hauteur sous plafond et sécurise davantage l'enfant. Elle permet l'aménagement de coins d'activités calmes (langage - bibliothèque), voire d'aires de repos pour les plus grands.

- De nombreuses possibilités d'ouverture doivent exister entre les différentes classes. Ouvertures larges et rapides ou fermetures complètes et non moins rapides au besoin. Portes coulissantes, portes accordéon, cloisons mobiles ont une grande souplesse d'utilisation dans l'optique d'un éventuel décloisonnement pédagogique en fonction des objectifs que l'équipe des maîtres s'est fixée. L'obturation de ces ouvertures doit également être facile pour les classes et les maîtres qui le souhaitent. La disposition et l'équipement des locaux doivent donc être tels que la pratique de différentes formules de travail puisse être envisagée dans l'école maintenant et dans l'avenir, une école étant construite pour des générations d'enfants et de maîtres. Il serait regrettable que la rigidité de la construction fasse obstacle à l'inévitable évolution de la pédagogie.

- Le coin eau indispensable dans toutes les classes ne doit pas être confondu avec un simple coin de propreté. Il permet certes à l'enfant de se laver les mains, de préparer les peintures, d'entretenir les pinceaux et autre matériel, mais il a pour objet essentiel de lui faire découvrir l'élément eau, non seulement pour acquérir des comportements d'hygiène élémentaire ou pour étancher sa soif, mais pour parvenir à une familiarité avec l'élément liquide tout comme ailleurs l'enseignant cherche à le familiariser avec le sable et la terre. L'eau à portée des enfants dans des bacs ou des évier bas comprenant de larges paillasses peut alors et doit être manipulée à loisir. L'enfant remplit, vide, transvase, fait couler, essaie de maîtriser cet élément qui fuit entre ses doigts. Ce jeu lui plaît beaucoup et, comme le sable et la terre, mais d'une autre façon, favorise l'approche des notions de conservation, des grandeurs et des quantités si indispensables à l'accès à la pensée logique.

- La tisanerie est un local annexe proche surtout de la petite section, mais ayant si possible, une position centrale au milieu des classes. Les A.S.E.M. (agents spécialisés des écoles maternelles) peuvent intervenir dans toutes les classes de l'école au cours de la journée et un choix judicieux pour l'emplacement du local qui leur est réservé, leur permettra une intervention rapide, une plus grande efficacité et moins de pas inutilement fatigants.

- De petits blocs sanitaires bien répartis dans l'école sont plus fonctionnels, car ils évitent les grands rassemblements bruyants et énervants et les continuelles allées et venues d'enfants à travers l'école. A proximité des classes, ils donnent plus d'autonomie aux grands qui, en cas d'urgence, peuvent s'y rendre seuls sans le secours d'un adulte.

- Le restaurant (avec l'office contigu) est le lieu où les enfants, qui hélas ne peuvent être repris en charge par leurs parents à midi, prennent leur repas en toute sérénité. Un cadre accueillant et adapté à leur taille et à leur âge crée l'ambiance indispensable au repas dans le calme. De légers cloisonnements peuvent fractionner l'effectif en petits groupes et créer un peu d'intimité au moment de l'inter-classe.

- C'est l'école qui doit s'adapter aux enfants et non l'inverse. Le respect le plus élémentaire de l'enfant, de ses besoins biologiques et de sa personnalité doit constamment nous inspirer pour faire en sorte que matériel et mobilier soient faits pour eux. C'est ainsi que les hautes chaises qui les hissent au niveau de tables pour adultes, si elles peuvent avoir un intérêt d'amusement provisoire, me semblent aller contre nature, être une aberration psychologique et pédagogique en niant les étapes de la croissance des enfants. Il ne s'agit pas d'accélérer leur intégration au monde des adultes, mais de leur donner les conditions décentes de vivre leur vie, à leur mesure et selon leur propre rythme. Le souci d'économie financière, de commodité pour les adultes se dissimulant sous de fallacieux prétextes éducatifs, ne saurait en aucun cas prendre le pas sur l'intérêt réel des enfants et le respect de leur personne.

Dans le restaurant, le mobilier peut être léger et facile à déplacer, ce qui conduit souvent à envisager la surface de ce local comme une extension éventuelle de la salle de jeux pour certaines activités, telles que fêtes ou réunions de parents par exemple.

Différentes solutions sont envisageables, pour éviter que cette partie de l'école ne serve effectivement qu'à l'heure des repas. Il est d'ailleurs souhaitable de donner à certains endroits de l'école maternelle une polyvalence d'utilisation à condition bien entendu que l'expression "espace polyvalent" ne reste pas l'expression vague qui, après coup, justifie toutes les inconséquences dans l'agencement des lieux.

- La salle de jeux a toujours été polyvalente/ puisqu'elle permet l'accueil des enfants, la récréation par mauvais temps, la pratique de l'indispensable éducation motrice (2 fois ½ heure par jour et par classe), la réunion des parents, l'organisation d'expositions, de fêtes ou de spectacles, mais il est exclu qu'elle puisse servir d'ateliers qui exigent une installation minimum. Le temps perdu à la disposition du matériel et du mobilier, au rangement après utilisation ou l'encombrement permanent de certains coins de ce vaste local, ferait que les jeux, la motricité, les regroupements n'y seraient plus possibles, et que l'utilisation de cette salle serait simplement dévoyée.

- Les ateliers doivent pouvoir être installés soit provisoirement et rapidement, soit en permanence dans des conditions satisfaisantes dans les salles d'exercice. Il n'est guère pensable que chaque classe puisse offrir en permanence une très grande variété d'ateliers, l'espace ne serait pas suffisant.

Pour différentes raisons : contraintes financières et matérielles, objectifs pédagogiques spécifiques, voire intérêt particulier de tel ou tel maître de l'école ayant reçu une formation particulière, il doit être envisagé que quelques ateliers spécialisés puissent se trouver dans telle ou telle classe, les enfants s'y rendant facilement à tour de rôle, même si l'enseignant titulaire de cette classe n'est pas leur propre maître sur le plan administratif. L'école en fait comprend une équipe de maîtres au service d'un vaste groupe d'enfants. L'avenir nous montrera probablement que la formule d'un seul maître en permanence pour le même groupe d'enfants, dans la tour d'ivoire d'une classe est largement dépassée.

Les recherches se poursuivent activement, les essais, parfois timides, sont tout à fait valables et il ne fait aucun doute que l'agencement des locaux doit permettre l'évolution dans ce sens.

- Sans tomber dans l'éparpillement et la dispersion néfastes à la mise en place des structures mentales du jeune enfant, la communication avec d'autres enfants et d'autres adultes que ceux de sa propre classe, lui donne le pouvoir d'adaptation et

l'ouverture d'esprit qui favoriseront le développement harmonieux d'une personnalité solide.

Sécuriser et donner des repères dans la vie à l'école maternelle, mais en même temps encourager l'échange et l'ouverture sur le monde.

[- DES DETAILS : qui en fait n'en sont guère, doivent être soigneusement pensés afin que la vie dans l'école soit exactement adaptée aux enfants puisque l'école est faite pour eux.

- Il s'agit de ne pas multiplier outre mesure les escaliers ou dénivellations. Les fosses avec gradins par exemple, dans les salles de jeux sont à la mode en ce moment, mais pas nécessairement fonctionnelles et aisément utilisées par les enfants. Elles surprennent beaucoup d'entre eux et gênent parfois les déplacements des tout petits (ne pas oublier que dans le (Finistère) plus de 50 % des enfants de 2 ans sont scolarisés). Il est possible de s'asseoir sur les gradins bien sûr, de les monter et descendre, ce qui est un excellent exercice moteur évidemment, mais il ne faudrait pas oublier que l'école est un lieu de vie collective où quelques adultes doivent être attentifs à beaucoup d'enfants à qui d'ailleurs ils font confiance, mais il est impensable que la multiplication à outrance des marches et accidents de parcours insolites crée des risques constants de chute. Un enfant dans un groupe n'a pas la même assurance, ni la même maîtrise de sa motricité que seul, en toute quiétude, face à un obstacle fortuit ou permanent.

- Les mains courantes doivent être prévues pour être effectivement utilisées par les enfants, quelle que soit leur taille. Selon le cas, elles doivent leur permettre d'y prendre appui de la main ou empêcher l'escalade et les chutes éventuelles de l'autre côté.

- Les points d'eau réglementaires dans les sanitaires et les classes, doivent être à portée immédiate des enfants, avec des robinets individuels aisés à faire fonctionner. Cloisons entre les cuvettes W.C. et miroirs ne sont pas superflus dans les sanitaires. Dans chaque classe il devrait y avoir également un miroir de taille suffisante pour qu'un enfant s'y voit entièrement de la tête aux pieds et à loisir loin d'un lieu de passage continu. Le miroir aide à la structuration du schéma corporel qui s'effectue très progressivement jusqu'à 7 ans. Un des objectifs de l'école est d'amener l'enfant à connaître les autres, la moindre des choses n'est-elle pas qu'il se connaisse aussi lui-même, ne serait-ce qu'en son apparence physique immobile et si possible en mouvement ?

- Il est bien évident que dans chaque classe le traditionnel tableau (vert désormais) doit être à hauteur d'enfants, c'est un instrument pédagogique dont ils se servent très volontiers et avec profit. Le tableau n'est pas seulement pour le maître !

- Étagères et panneaux d'affichage seront intégrés dans la décoration d'origine de la classe. Leur disposition et leur emplacement bien pensés permettent des effets esthétiques intéressants tout en étant d'une utilisation rationnelle certaine.

- Les patères des vestiaires évidemment à portée d'enfants ne doivent cependant pas pouvoir être heurtées par les têtes et, en particulier, ne doivent pas être à hauteur des yeux. Placées trop haut, elles sont inaccessibles et l'adulte doit aider l'enfant, alors que l'école maternelle veille aussi à développer l'autonomie de l'enfant et lui apprend à pouvoir se passer du secours de l'adulte dans les actions courantes de la vie quotidienne.

- Une sonnerie doit relier chaque salle de classe, même celle des plus grands, à la tisanerie où se tiennent habituellement les femmes de service. L'enseignant doit pouvoir les appeler à son aide en cas d'urgence (peinture renversée, malaise d'un enfant ou pour tout autre incident qui risque de se produire pendant la classe). Un deuxième poste de téléphone dans la classe de la directrice lui évitera également les

dérangements inutiles et de parfois être obligée d'abandonner temporairement sa classe.

- Les revêtements relèvent de la compétence des spécialistes en la matière. Ils doivent être adaptés à l'usage qui sera fait habituellement, du lieu où ils vont être posés et ce sont bien évidemment aux enseignants de le dire.

La moquette, même si elle a une grande faveur et adoucit l'aspect d'un cadre de vie n'est pas forcément l'idéal. Elle estompe les bruits dans beaucoup de cas, mais les revêtements plastifiés rigides ou souples conviennent parfois mieux à une pratique de vie collective avec de très jeunes enfants et sont d'un entretien plus facile pour le personnel de service et souvent plus conformes aux normes élémentaires d'hygiène.

Si les revêtements de sol de qualité atténuent les bruits, ils ne résolvent évidemment pas le problème d'acoustique dans les locaux. Les bruits amplifiés rendent la vie à l'école impossible et compromettent l'équilibre nerveux de tous maîtres et enfants. L'insonorisation, réglementairement imposée d'ailleurs, est de la compétence du maître de l'art et doit faire l'objet d'une étude préalable liée à l'élaboration du projet de la construction proprement dite. Une fois les locaux terminés le "bricolage" après coup ne résoud rien et ne fait que calmer provisoirement les justes récriminations du personnel qui doit, lui, vivre quotidiennement pendant plusieurs heures dans l'école et prend conscience du réel danger que constitue le bruit excessif.

- Les couleurs vives et parfois agressives des peintures et revêtements ne sont pas forcément du meilleur goût. L'effet peut être satisfaisant dans des locaux vides, il l'est souvent beaucoup moins lorsqu'ils sont meublés et habités. Les teintes discrètes ne sont pas nécessairement monotones et ternes et elles permettent la mise en valeur sur les murs des travaux d'enfants et de certains éléments de décoration choisis par ceux-là même qui hantent les lieux et non théoriquement par ceux qui n'y vivront jamais. La décoration d'une école ne devrait pas être fixée une fois pour toute, elle devrait pouvoir évoluer et pas seulement en liaison avec les périodes (très rares) de rénovation des peintures ou revêtements. Les matériaux et couleurs naturels dans toute leur variété donnent aux locaux scolaires la chaleur que traditionnellement hélas, ils n'ont jamais eue dans le passé.

- L'ouverture des portes et fenêtres rendent parfois la vie de la classe difficile, voire dangereuse. Des panneaux de fenêtres qui retombent brusquement, des coins d'encadrement métalliques à la hauteur des yeux, des portes qui s'ouvrent dans les deux sens et n'offrent aucune transparence, compliquent la vie et sollicitent une attention beaucoup trop pressante de la part des adultes. Ces ouvertures doivent certes respecter les règles dites de "sécurité" pour obtenir l'agrément de l'administration, mais il est une autre règle qu'on ne saurait ignorer, c'est celle du simple bon sens. Il ne s'agit pas de choisir sur le plan théorique tel ou tel procédé d'ouverture et de fermeture, il s'agit pour les constructeurs de locaux de se mettre à la place des enfants qui en seront les utilisateurs, ces enfants qui ont entre 2 et 6 ans, qui acquièrent leurs premières habitudes de vie en collectivité, qui apprennent à partager à plusieurs la présence ou l'aide d'un adulte, qui doivent enfin apprendre qu'initiative et autonomie ne sont pas forcément synonymes de témérité.

- La cheminée a une grande faveur en ce moment. Sur le plan théorique la présence de l'élément feu dans l'école est intéressante. Il apporte la chaleur, l'intimité et l'atmosphère adéquate de l'heure du conte, il procure un plaisir pour les yeux. Allumer le feu, s'y réchauffer, le regarder en silence serait un rite à instaurer mais comment le faire vraiment à l'école maternelle ? Que de cheminée dans certaines écoles, qui n'ont jamais servi, ou de rares fois et ne serviront probablement plus ! Placer le feu hors d'atteinte des enfants serait une mesure de sécurité, mais irait à l'encontre de l'objectif pédagogique qui veut donner aux enfants une certaine connaissance de cet élément, surtout à ceux qui, souvent en appartement ne le verront pas à la maison. Qui ne sait l'attraction naturelle du jeune enfant pour les flammes vives à attiser, les tisons si intéressants à saisir et à agiter pour former des arabesques ! On ne saurait donc méconnaître les dangers que la cheminée fait courir à l'école, si elle est utilisée souvent comme elle le devrait. En outre, il est matériellement

.../...

impossible qu'un adulte reste constamment près de l'âtre pour garder le feu tout le temps qu'il brûle et préserver les enfants de leur audace. A mon sens, l'intérêt d'une cheminée dans l'école est tout à fait relatif.

- LA RENOVATION : la réhabilitation, la restructuration d'anciens locaux ne permettent pas souvent de prendre en compte tous les éléments souhaitables. Il n'en demeure pas moins vrai, qu'il s'agit d'opérer en s'accommodant certes des contraintes qui existent déjà au départ, mais sans jamais oublier que le projet doit rendre les locaux vivables pour de jeunes enfants et utilisables efficacement par des enseignants qui ont des impératifs pédagogiques à satisfaire.

Ces quelques suggestions préalables à l'élaboration d'un projet de construction scolaire n'ont pas la prétention de donner aux gens du métier des indications de travail, mais d'essayer d'expliquer ce que les enfants et les enseignants sont en droit d'attendre d'une école neuve. Il faut tenir compte à la fois, des objectifs éducatifs de l'école maternelle et des besoins biologiques, affectifs et intellectuels d'enfants de moins de 6 ans qui ne demandent qu'à vivre et grandir, sans précipitation, dans des conditions favorables à leur épanouissement sur tous les plans.

Penser enfin que les maîtres, conscients de leur rôle d'éducateurs, osent des conditions matérielles leur permettant d'atteindre les objectifs qui leur sont d'ailleurs fixés par des instructions officielles.

M.-L. AMOURET

I.D.E.N.

JANVIER 1982

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES - ADDITIF

L'école maternelle est en général comprise dans un groupe scolaire, c'est-à-dire qu'elle est très proche de l'école élémentaire et il est donc éminemment souhaitable qu'une liaison soit prévue entre les locaux eux-mêmes. Cette communication ne déterminera certes pas, mais favorisera certainement les indispensables relations sur le plan pédagogique entre les 2 écoles du même groupe.

Une ou 2 classes charnières permettront cette articulation. Elles pourront d'ailleurs selon les besoins des effectifs, être attribuées tantôt à l'école maternelle, tantôt à l'école élémentaire selon les années. Des ateliers peuvent être (ou devenir) communs aux 2 classes et, si possible, à la classe la plus voisine de l'école primaire. La liaison pédagogique avec le Cours Préparatoire pourrait ainsi par exemple, devenir plus facilement effective.

Des rangements nombreux, situés à différents endroits de l'école doivent permettre à tous, enseignants, personnels de service et enfants, l'accès direct et facile au matériel de l'école. Une petite salle donnant à la fois sur la salle de jeux et à l'extérieur permettra d'entreposer le gros matériel souvent utilisé en cour de récréation et en éducation motrice. Il va de soi que d'autres lieux de stockage et rangement se trouveront dans les classes, le bureau du directeur, la salle de réunion des maîtres et la tisanerie.

La garderie, même si elle n'est pas un service de l'éducation nationale devra, dans certains cas, être envisagée dans l'école. Initiative municipale fonctionnant donc avec un personnel communal, c'est un service de l'enfance qui utilise les locaux de l'école maternelle en dehors des heures légales de classe et pendant les congés. Un local particulier sera donc réservé à la garderie, avec les rangements adéquats pour son matériel propre. Certains locaux communs à l'école maternelle seront utilisés par les enfants de la garderie : la salle de jeux, la salle de repos, celle du restaurant et les sanitaires.

Le restaurant sera avantageusement situé à la jonction des 2 écoles afin d'être proche de la cuisine ou de l'office commun, ce qui facilitera le service des repas. Il est souhaitable que les enfants de moins de 6 ans aient une salle à eux, afin de prendre leur repas en toute tranquillité, dans le calme et sans précipitation. Une trop grande agitation et un bruit trop grand à l'heure de midi sont néfastes aux enfants sur tous les plans et ne favorisent pas la détente du milieu du jour. Cette coupure doit pourtant aider les enfants à se reprendre pour mener à bien la dernière partie de leur journée de classe.

H.-L. AMOURET

I.D.E.N.

FEVRIER 1982